

LE PACT

UN OUTIL À LA DISPOSITION
DES VILLES POUR ORGANISER
LEUR PROPRE COP21



ENERGYCITIES

Auteurs : Raphael Hasenknopf et Claire Roumet, Energy Cities

Sur la base de travaux de recherche et d'entretiens menés essentiellement en 2020 auprès de :

Sandie Laurent-Peirin, Association des acteurs de Biovallée®

Astrid Hoffmann-Kallen, Ville de Hanovre, capitale du Land de Basse-Saxe

Katrien Rycken, Leuven 2030 (katrien.rycken@leuven2030.be)

Jonny Sadler, Manchester Climate Change Agency (jonny.sadler@manchesterclimate.com)

Agnès Grandou, Métropole de Rouen Normandie

Henrik Johansson, Ville de Växjö (Henrik.Johansson@vaxjo.se)

Révision : Alix Bolle

Coordination de la publication : Floriane Cappelletti

Design graphique et illustrations : Diane Morel

Crédits photos :

- p. 22 : Hervé Rouveure, Adobe Stock
- p. 28 : Mopic, Adobe Stock
- p. 33 : Karl Bruninx / Visit Leuven
- p. 40 : Nathan J. Hilton de Pexels
- p. 46 : Sergii Figurnyi, Adobe Stock
- p. 53 : Skyler W, Unsplash

Traduction française financée par :



SOMMAIRE



Glossaire	4
Synthèse	5
Introduction	8
4 PILIERS POUR UN PACT SOLIDE	11
Un processus basé sur la connaissances	12
Engagement des acteurs	16
Une gouvernance partagée	19
Évaluation collective	23
6 PACTS INSPIRANTS	25
Vallée de la Drôme (France) – Biovallée 2030	26
Hanovre (Allemagne) – Plan directeur 100 % climat	32
Louvain (Belgique) – Leuven2030	38
Manchester (Royaume-Uni) – Le Partenariat et l’Agence de Manchester sur le changement climatique	45
Rouen (France) – Notre COP21	52
Växjö (Suède) – Contrat de ville climatique	60
OPPORTUNITÉS POUR LANCER VOTRE PACT	66
Programmes nationaux qui soutiennent les PACTs	67
Panorama des initiatives lancées par l’Union Européenne	71

GLOSSAIRE



Budget carbone : quantité de CO₂ pouvant être émise par un territoire jusqu'à la fin du siècle tout en limitant le réchauffement climatique à 2 °C.

Neutralité carbone : aussi appelée zéro émission nette de CO₂ – situation dans laquelle les émissions anthropiques de CO₂ sont compensées à l'échelle de la planète par les éliminations anthropiques de CO₂ au cours d'une période donnée.

Neutralité climatique : situation dans laquelle les activités humaines ne produisent aucun effet net sur le système climatique. De nombreux objectifs étendent la notion de neutralité climatique à un état d'équilibre entre les émissions anthropiques de GES et les éliminations anthropiques de GES.

GES : gaz à effet de serre.

PACT : Partenariat pour l'action climatique territoriale.

Objectifs fondés sur la science : objectifs visant un alignement sur l'Accord de Paris.

Sobriété : démarche volontaire et progressive de réduction des consommations (d'énergie, de matières, de ressources, etc.) résultant d'une remise en question des besoins et passant par un changement de comportement, de mode de vie et d'organisation collective.

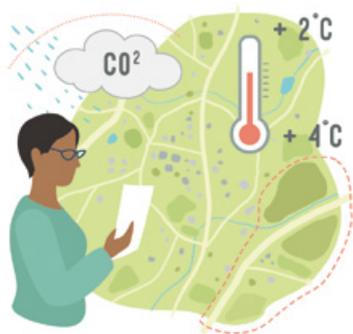
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

SYNTHÈSE

Il n'existe pas de définition unique de ce que devraient intégrer les « Partenariats pour l'action climatique territoriale », ou PACT, car leur composition dépendra toujours du contexte. Un PACT est un processus qui vise à traduire l'Accord de Paris à l'échelle d'une ville. Il a pour objectif de définir précisément la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 sur un territoire donné et établi, a minima, des objectifs intermédiaires fondés sur la science. Le PACT ne couvre pas seulement les domaines de compétence de la municipalité, mais prend également en compte l'empreinte climatique de l'ensemble des activités et des besoins à l'échelle du territoire.

Avec cette étude comparative, nous avons souhaité proposer une liste des « conditions minimales » qui doivent être réunies pour créer un partenariat sur le long terme afin de transformer « l'écosystème » local. **Ces conditions correspondent aux 4 piliers du PACT.**

1 UN PROCESSUS BASÉ SUR LA CONNAISSANCE



Parfois appelés **GIEC locaux**, parfois externalisés à des universités locales ou à des centres de recherche reconnus dans le domaine des politiques climatiques, ou composés d'un mélange d'universitaires, d'acteurs locaux et de citoyens, l'objectif des conseils scientifiques est toujours d'aider à fixer des objectifs robustes, fondés sur la science. Après deux décennies passées à décliner au niveau local les politiques nationales, il est temps que les objectifs climatiques des villes tiennent enfin compte du contexte local. Et maintenant que l'objectif de neutralité climatique pour 2050 a été acté, des comités scientifiques sont nécessaires pour éclairer ces stratégies.

Un « **conseil scientifique** » participe également à établir un climat de confiance entre les partenaires du PACT et se doit d'être une instance neutre qui éclaire le débat et soutient le processus décisionnaire. Manchester est l'une des villes les plus en avance pour ce qui est de « traduire » l'Accord de Paris au niveau local : la municipalité dispose d'un budget carbone particulièrement détaillé et a constitué des groupes consultatifs scientifiques intégrés à son système de reporting. Le GIEC local de Rouen repose sur une contribution volontaire, mais sa force réside dans son approche multidimensionnelle qui va bien au-delà des seules données climatiques. Si la vocation première de la recherche n'est pas d'alimenter en permanence le débat avec l'ensemble des acteurs locaux, c'est elle qui donne à l'action climatique locale l'impulsion nécessaire à sa réalisation. C'est à Louvain que les universitaires sont les plus intégrés dans ce processus, qui va de la définition de l'ambition de la Ville à sa déclinaison en objectifs concrets par secteur, objectifs qui sont révisés si besoin. Le conseil scientifique a également vocation à identifier des partenaires locaux.

2 L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



Un point important ici est de savoir ce que l'on entend par « parties prenantes ». Notre position a été d'étudier les partenariats complexes qui ont une approche collective de l'engagement, des partenariats qui reposent sur, mais vont également bien au-delà de la simple participation citoyenne. L'idée du PACT étant de transformer le système économique local, atteindre la neutralité climatique impose de revoir entièrement les boucles de ressources locales et de promouvoir la sobriété dans tous les secteurs de base. Comme nous le verrons dans les exemples étudiés, les modèles proposés tirent leur force de

la construction de nouvelles relations économiques locales. Bien sûr, cela dépasse le simple plan économique, puisqu'il s'agit aussi de mobiliser les institutions culturelles et éducatives (voire confessionnelles). Växjö a ainsi une longue tradition d'intégration des objectifs climatiques dans la vie locale qui implique de laisser une grande part de la décision aux acteurs locaux, ou tout du moins, de leur demander leur avis.

3 UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE



Une gouvernance partagée signifie que les décisions sont prises en commun et que les responsabilités sont partagées. Cet énorme changement de paradigme se heurte parfois aux règles administratives. Mais il existe des modèles, comme le montre cette publication, qui sont tout à fait compatibles avec le cadre juridique actuel.

Louvain et la Vallée de la Drôme ont tous deux créé des associations rassemblant l'ensemble des acteurs locaux, appelées respectivement Leuven 2030 et Biovallée, afin de suivre leur processus de transition locale. Les collectivités locales sont des acteurs essentiels, mais elles ne sont plus les seules à décider. Cela crée une dynamique qui a été à l'origine d'objectifs climatiques parmi les plus ambitieux en Europe.

4 UNE ÉVALUATION COLLECTIVE



On peut voir ce pilier comme étant la résultante des 3 autres, ou considérer que les 4 piliers se nourrissent les uns des autres. Et bien que les « assemblées ou conventions citoyennes » puissent être considérées comme ayant une fonction d'engagement des parties prenantes, nous pensons qu'elles représentent l'un des mécanismes les plus puissants d'évaluation collective. Se mettre d'accord sur le point de départ, sur les voies et trajectoires possibles et sur la manière d'établir un consensus collectif est un outil extrêmement puissant pour dépasser les limites « traditionnelles » et débouche toujours sur des décisions inattendues. Grenoble, par exemple, va bientôt lancer sa propre convention citoyenne sur le changement climatique, une version locale de la *Convention citoyenne pour le climat* créée au niveau national.

Comme le montre cette publication, le premier pilier, basé sur la connaissance, est le plus simple à mettre en œuvre et a déjà été amplement utilisé. Les trois autres reposent sur des modèles moins développés où tout reste à construire. Or inventer de nouvelles formes de partenariats locaux n'est pas seulement nécessaire à la mise en place d'un processus partagé et d'une vision collective du territoire, c'est également ce qui fait tout l'intérêt de cette approche. Alors pourquoi s'en priver ?

C'est pourquoi nous avons pris le parti de vous raconter différentes études de cas sous forme de récits. Plutôt d'une description détaillée des processus à l'œuvre, nous nous sommes penchés sur l'origine et les conditions de leur émergence, en identifiant les acteurs qui y ont contribué. Car le chemin parcouru compte parfois plus que la destination.

C'est donc à la lecture d'un livre d'histoires que nous vous convions. Nous espérons que vous l'apprécierez !

INTRODUCTION

« Pactes verts locaux vs COP locales » : ce pourrait être le sous-titre de cette publication... Mais ce serait une vue trop réductrice du panorama que nous avons souhaité vous présenter. L'idée est cependant bien d'examiner de plus près les processus que peuvent mettre en place les villes pour acquérir les connaissances nécessaires sur leur territoire pour faire face aux défis climatiques. Mais pas seulement, car cette publication ne serait alors qu'un simple guide des observatoires climatiques locaux. Nous nous intéresserons donc également à la manière dont ces connaissances alimentent un processus de planification stratégique à la fois itératif (pour s'adapter à de nouvelles circonstances et aux progrès réalisés) et ouvert (aux acteurs locaux pour co-construire la transition). Nous verrons aussi que la mise en place de la stratégie ainsi établie est basée sur un partenariat fort dans lequel les responsabilités sont clairement définies.

Cette publication vise à proposer des outils et des exemples aux villes et territoires désireux de lancer des processus locaux en vue de définir des objectifs climatiques ambitieux avec les acteurs locaux, processus que nous avons rassemblés sous le vocable de PACT, pour Partenariat pour l'action climatique territoriale.

L'Europe agit face au changement climatique. En se donnant pour objectif de devenir le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050 et en portant à 55 % la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à 1990, l'Union européenne demande à chaque acteur de contribuer à l'effort commun. Le Pacte européen pour le climat invite chacun de nous à participer à l'action climat et à construire une Europe plus verte.

L'accord européen adopté en décembre 2020 donne pour la première fois un horizon clair. Nous savons vers quoi nous devons collectivement aller. Nous connaissons notre objectif intermédiaire pour 2030, un objectif qui n'est autre que la traduction de l'Accord de Paris adopté par tous les leaders mondiaux dès 2015, mais qui a mis cinq ans à « prendre forme » et à devenir le cadre de référence de toutes nos politiques.

Pendant ce temps, et même depuis bien avant la COP 21 en ce qui concerne les villes signataires de la Convention des Maires, des collectivités locales ont commencé à tester de nouvelles formes de planification, de mobilisation et d'évaluation de l'état d'urgence, poussées en cela par la jeunesse. À travers la Convention des Maires en Europe, les municipalités s'engagent à impliquer citoyens, entreprises et autorités publiques à tous niveaux dans la transformation de nos systèmes économiques et sociaux. Elles visent à développer des Pactes climat locaux avec tous les acteurs qui contribuent à construire une Europe plus verte et neutre sur le plan climatique.

Comme souvent, ce sont les jeunes qui montrent la voie vers de nouveaux modèles de gouvernance en matière de climat. Pour atteindre ces ambitieux objectifs climatiques, il est nécessaire que les acteurs qui participent à la vie de la ville (et contribuent à ses émissions de GES) – institutions de la connaissance, entreprises et société civile – participent également à cette réflexion et proposent des solutions. L'idée est de rassembler les acteurs autour de la table et d'instaurer de nouvelles formes de coopération afin de définir les contributions individuelles et les objectifs communs. Un changement systémique est nécessaire. C'est en effet grâce à des processus sociétaux transparents et à grande échelle que les villes pourront s'engager sur des objectifs climatiques ambitieux et des actions concrètes.

Cette ambition politique est partagée par l'UE. La Commission européenne est en train de mettre en place plusieurs programmes assortis de budgets afin d'encourager les villes à agir en faveur du climat au travers de plans élaborés localement et conjointement avec les citoyens et autres acteurs locaux. Pactes verts locaux, Accords de ville verte, Capitales vertes et Feuilles vertes européennes, prochains appels pour des villes neutres pour le climat¹... autant d'opportunités à saisir.

Jamais auparavant il n'avait été aussi clairement établi dans les règles budgétaires de l'UE qu'aucun euro ne pourrait être dépensé pour financer des actions qui contribuent au changement climatique. Le principe selon lequel les actions financées ne doivent pas « causer de préjudice important » a été mis en place, tandis qu'au moins 37 % du Plan pour la reprise et la résilience et 30 % du budget classique de l'UE devront servir à financer l'action climatique. Plus que le fléchage des dépenses, les priorités données montrent combien le financement des transitions sera crucial cette décennie. Économie circulaire, sobriété énergétique, neutralité climatique : c'est toute la société européenne qui doit changer.

Ce guide vise à inspirer les acteurs locaux, mais aussi à élaborer des recommandations destinées aux dispositifs de soutien nationaux et européens. Nous reviendrons en particulier sur ceux mentionnés dans les études de cas et les présenterons brièvement en fin de publication.

Notre enquête n'a pas révélé de concept clair et bien défini de ces nouvelles formes de « PACT ». Chaque appel à projets, que ce soit au niveau national ou européen, propose son propre cadre, sa propre approche. Les études de cas présentées ici ont été choisies pour leur diversité : les partenariats étudiés prennent différentes formes, répondent à différents noms, rassemblent plus ou moins d'acteurs et visent des objectifs différents.

Mais même si de nombreux programmes commencent à aider les villes à bâtir de tels partenariats, peu de ces partenariats sont établis depuis plus de quelques années.

Cela a été notre premier critère de sélection : nous avons choisi d'étudier les partenariats qui ont déjà quelques années d'existence et dont nous avons pu retracer l'histoire. Certains existent depuis des décennies et ont connu bien des vicissitudes, au gré de l'évolution du contexte national, des priorités ou des politiques. Certains opèrent à l'échelle d'un territoire (Vallée de la Drôme, Växjö, Hanovre), tandis que d'autres sont plus concentrés sur une ville, même si les territoires avoisinants sont également concernés (Rouen, Louvain, Manchester).

1. Pour en savoir plus sur ces programmes européens destinés aux villes, consultez le site d'Energy Cities : <http://www.energy-cities.eu>

Le second critère de sélection a été la pérennité de la structure. Ces partenariats sont plus qu'un simple processus de consultation et vont bien au-delà d'une participation, même active, à l'élaboration d'une stratégie de transition. La plupart ont été conçus comme un plan de redéploiement économique, l'objectif étant de maintenir l'ensemble des acteurs locaux mobilisés sur le long terme.

Nous devons tous contribuer aux transformations à venir. Les exemples de PACT présentés ici proposent des outils pour développer une approche collective intégrée, un mécanisme pour « partager l'effort ». L'intérêt de cette formule est qu'elle permet à tous les acteurs de jouer le rôle qui est le leur, mais également de contribuer concrètement à l'élaboration de solutions alternatives et à la construction, bloc par bloc, quartier par quartier, de leur ville.

Comme en cuisine, le résultat final dépendra des ingrédients dont vous disposez au départ et de ce que vous pouvez mettre sur la table. *Aux fourneaux !*



4 PILIERS

POUR UN PACT SOLIDE

Boîte à outils et bonnes pratiques

1 UN PROCESSUS BASÉ SUR LA CONNAISSANCE

Une évaluation solide comme base de départ

Le changement climatique reste un concept relativement abstrait pour beaucoup de personnes et il convient de le rendre plus tangible afin de faire comprendre la nécessité et l'urgence à agir. Une manière d'y parvenir consiste à évaluer le changement climatique à l'échelle locale à l'aide d'exemples concrets que tous les habitants connaissent. La présentation de scénarios illustrant ce qui se passera si nous ne faisons rien peut conduire les citoyens à réclamer un changement de politiques et de pratiques et conduire au lancement d'un PACT ambitieux.



Dans la Vallée de la Drôme, en France, des collectivités locales ont confié à un cabinet d'études et d'ingénierie le soin de réaliser une étude de préfiguration du territoire à l'horizon 2040. Leur rapport a mis en évidence une augmentation très importante des coûts énergétiques sur les 30 ans à venir si le mix énergétique et le niveau de consommation étaient maintenus en l'état. Un changement radical était nécessaire, et c'est ainsi que Biovallée est née.

Seules, les collectivités locales ont peu d'influence sur les émissions de gaz et la consommation d'énergie. Réduire les émissions et les consommations suppose que l'ensemble des acteurs locaux agissent de concert. Une évaluation scientifique des répartitions par secteur et par émetteur peut aider à démontrer l'importance d'une telle coopération.

À Rouen (France), les collectivités locales ont calculé qu'elles ne contrôlaient directement que 8 à 10 % des gaz à effet de serre (GES) émis sur le territoire de la métropole. Le reste est essentiellement produit par le secteur industriel. Cette prise de conscience a conduit au lancement d'un processus de « COP21 locale » impliquant les entreprises privées.

Au-delà des émissions, il est essentiel de bien comprendre les flux de ressources et d'énergie sur le territoire afin d'identifier les problèmes et les points qui peuvent être améliorés. Une cartographie du métabolisme urbain de Stockholm a ainsi montré que l'importance des flux de cuivre entrant et sortant du territoire pouvait conduire à une disparition de cette ressource naturelle ², ce qui a amené la ville à chercher des substituts.

Des objectifs fondés sur la science

Au moment de fixer des objectifs, les villes ne doivent pas se demander « Que pouvons-nous faire ? », mais plutôt « Que devons-nous faire ? », comme le fait remarquer Louvain, en Belgique. Le point de départ à prendre en compte n'est donc pas la situation actuelle que l'on souhaite améliorer, mais le niveau à atteindre pour respecter l'Accord de Paris. Ce n'est qu'ensuite que des actions concrètes sont définies pour atteindre cet objectif.

Les villes doivent donc d'abord définir la quantité de GES qu'elles peuvent émettre sans pour autant compromettre l'objectif central qui est de « limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel » ³. Ce n'est qu'alors qu'elles pourront définir des objectifs intermédiaires, ainsi que des sous-objectifs par secteur.

C'est ainsi que la Ville de Manchester, au Royaume-Uni, a établi son budget carbone, à savoir la quantité de CO₂ qu'elle peut émettre jusqu'à la fin du siècle tout en respectant l'Accord de Paris. Le Tyndall Centre «est parti du budget carbone défini au niveau mondial par le GIEC et publié dans son rapport de synthèse du Cinquième rapport d'évaluation (AR5) pour en déduire un budget pour les pays de l'OCDE (budget défini en allouant d'abord une partie du budget mondial aux pays non OCDE selon le principe d'équité inscrit dans l'Accord de Paris), puis un budget pour le Royaume-Uni au prorata de sa population et selon les droits acquis (répartition sur la base des émissions récemment émises par le Royaume-Uni au sein de l'OCDE). À partir de ce budget carbone alloué au Royaume-Uni (et après en avoir exclu les budgets associés au transport maritime et au transport militaire), un budget carbone pour le Grand Manchester a été calculé en tenant compte de sa population, de sa valeur ajoutée brute et de ses émissions récentes. C'est ainsi que le Tyndall Centre a déterminé que le quota d'émissions dont dispose le Grand Manchester jusqu'à la fin du siècle pour rester dans les limites fixées par l'Accord de Paris est au maximum de 15 millions de tonnes de CO₂. La recommandation a alors été faite à la métropole de cesser d'émettre du CO₂ au plus tard en 2038 et de répartir les 15 millions de tonnes allouées sur des budgets carbone de 5 ans.

2. Méthodologie développée par Dark Matter Lab en partenariat avec Viable Cities :

<https://darkmatterlabs.org/Viable-Cities-Climate-Neutral-Cities-2030>

3. De plus amples informations sur l'Accord de Paris sont disponibles sur le site des Nations unies sur le changement climatique :

<https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris>

4. Anderson Kevin, Broderick John, Kuriakose Jaise, McLachlan Carly, « Quantifying the implications of the Paris Agreement for Greater Manchester », Tyndall Center for Climate Change Research, 2018.

La méthodologie est expliquée en p.5 :

<https://www.manchesterclimate.com/sites/default/files/Greater%20Manchester%20Carbon%20Budget.pdf>



BOÎTE À OUTILS : Définition d'objectifs

- **Zéro émissions** : aucune émission produite, pas de compensation.
- **Zéro émissions nettes** : les émissions générées par les activités humaines sont compensées par des éliminations anthropiques.
- **Neutralité carbone** : zéro émission nette de CO₂.
- **Budget carbone** : quota de GES pouvant être émis jusqu'à la fin du siècle.
- **Neutralité climatique** : les activités humaines n'ont pas d'effet sur le système climatique.



BOÎTE À OUTILS : La Société à 2000 watts

La **Société à 2000 watts** est un concept politique né en Suisse qui montre la voie vers un avenir durable à tous les niveaux, écologique, économique et culturel. Ce concept traduit les objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie et de climat en un cadre basé sur des approches et des objectifs locaux. Il vise à atteindre trois objectifs d'ici 2050 :

- 2000 watts d'énergie primaire par personne et par an ;
- Zéro émission de CO₂ liée à la production d'énergie ;
- 100 % d'énergies renouvelables.

Plusieurs villes suisses ont adopté ce concept comme guide de leur stratégie climatique, à l'instar de Zurich qui l'a adopté par référendum en 2008.

Un groupe d'experts locaux

Plusieurs exemples montrent l'utilité de créer et de s'appuyer sur un groupe d'experts scientifiques. Ce groupe peut en effet faire des projections et proposer des actions adaptées aux spécificités locales. Il rappelle aux responsables locaux l'urgence à prendre des mesures et leur apportent des arguments et une certaine légitimité pour les mettre en œuvre. Un groupe local d'experts permet également d'introduire une vision à plus long terme dans les politiques du quotidien.

Un tel groupe doit être permanent et indépendant. Il doit délivrer un message clair, compréhensible par le plus grand nombre afin de servir de passerelle entre universitaires, acteurs et citoyens. La plupart des villes peuvent compter sur un très fort soutien des scientifiques locaux et régionaux pour qui le PACT représente une opportunité de donner plus de visibilité à leurs travaux de recherche.

À Rouen, le « GIEC local » est composé de 15 scientifiques bénévoles issus d'institutions de la connaissance publiques et privées. Ces scientifiques publient régulièrement des rapports liés au changement climatique local, mais ne sont pas impliqués directement dans le processus. À Manchester, les instituts du savoir et leurs experts sont regroupés au sein de groupes consultatifs qui travaillent chacun sur des thèmes spécifiques (« Groupe zéro carbone », « Groupe adaptation et résilience »). Leur travail consiste à évaluer les progrès réalisés et à faire de nouvelles propositions. Leurs conseils ont des conséquences directes sur le processus. Dans la Région Centre-Val de Loire (France), la COP régionale est co-animée par un « conseil scientifique » pluridisciplinaire, composé d'une cinquantaine de chercheurs de la région. Le conseil évalue le processus et en organise le suivi. Il joue également un rôle important en amont en aidant les acteurs à formuler leurs engagements individuels.

2 ENGAGEMENT DES ACTEURS

Lancer le débat

Le processus doit mobiliser le plus grand nombre de parties prenantes, dans tous les secteurs. Cette partie ne doit pas être sous-estimée, car un faux départ aurait un impact sur l'ensemble du PACT. Il est donc conseillé de prendre le temps nécessaire : l'urgence climatique ne signifie pas précipitation du processus.

Tout d'abord, les acteurs doivent se familiariser avec le PACT. À Rouen, trois chargés de mission ont été engagés spécialement pour mobiliser les différents acteurs : un pour mobiliser les collectivités, un autre les organisations publiques et privées, et un troisième les citoyens. Les grandes campagnes de communication, la communication ciblée et la communication entre pairs sont également des stratégies utiles.

Deuxièmement, une ambition commune doit émerger. La volonté d'agir pour le climat, qui est souvent déjà présente chez les acteurs, doit être canalisée dans une vision unique et partagée de l'avenir. La Breizh COP, le processus participatif sur le climat de la région Bretagne (France), a lancé dès le départ un vaste débat entre les acteurs volontaires sur les valeurs et les règles qui devraient animer la COP.

Troisièmement, les acteurs doivent apprendre à se connaître. Cela nécessite de créer et d'adapter des structures et des réseaux qui favorisent les échanges. Il est donc très important d'être conscient qu'un tel processus prend du temps à se mettre en place. Biovallée, dans la Vallée de la Drôme (France), anime régulièrement des petits-déjeuners thématiques et autres réunions avec les acteurs concernés. Elle a également « Fête la Biovallée » pour créer des liens plus personnels entre les acteurs locaux.

Les structures favorisant les échanges doivent perdurer après le lancement du processus afin que les acteurs restent mobilisés sur le long terme. Le PACT est une course de fond, pas un sprint.

Mobiliser les organisations

Le PACT doit viser à impliquer le plus grand nombre d'organisations possible, et pas seulement les pionniers, sans pour autant revoir ses ambitions à la baisse. C'est pourquoi l'utilisation par la Région Centre-Val de Loire ou par la Métropole Rouen Normandie du modèle de la COP (voir Boîte à outils), basé sur les progrès et des objectifs individuels, peut être très efficace. Chaque organisation, en plus de sa contribution à la discussion sur les objectifs de la ville, fixe et publie ses objectifs individuels. Ceux-ci sont adaptés aux spécificités de l'organisation et ont ainsi une meilleure chance d'être mis en œuvre, car ils ont été formulés par les acteurs eux-mêmes.



BOÎTE À OUTILS : le modèle de la COP

Dans le modèle de la Conférence des parties (COP), utilisé pour régir les conventions internationales comme celle sur le changement climatique, les différents acteurs proposent leurs propres contributions et fixent leurs propres objectifs pour atteindre un objectif global. Cette approche ascendante permet de mieux prendre en compte les préférences des parties et facilite donc la mise en œuvre.

Le modèle de la COP est basé sur le principe de responsabilité commune, mais différenciée, où chacun tend vers un objectif commun, mais de manière différente, en fonction de ses capacités. Il favorise une gouvernance horizontale et multilatérale, permet de synchroniser les différentes initiatives, crée un consensus sur les objectifs à long terme et garantit que ces objectifs sont réalisables par tous.

La COP est un processus continu. Les actions et leurs effets doivent être régulièrement évalués et adaptés. L'accord doit être constamment amélioré grâce à l'apprentissage par la pratique.

Outre la poursuite d'objectifs individuels, les acteurs peuvent également être regroupés en coalitions pour prendre des engagements collectifs et fixer des objectifs communs. À Rouen, les organisations volontaires sont regroupées par type d'activité (pour échanger sur les bonnes pratiques), par zone géographique (pour adapter les bonnes pratiques à plus grande échelle) ou par intérêt commun (pour contribuer à un même objectif). Cela renforce la communication entre pairs, contribue à la diffusion des bonnes pratiques et favorise la coopération intersectorielle.

Les organisations encouragées à participer à la démarche doivent bénéficier d'une image positive. Bien sûr, l'urgence climatique doit rester la principale raison de leur engagement, mais jouer sur l'image des organisations peut être une stratégie très efficace. Pour cela, le PACT doit d'abord acquérir une valeur sociétale, reconnue comme positive par les citoyens (grâce à des campagnes de communication par exemple). Les organisations engagées pourront ensuite être mises en avant. Manchester, par exemple, liste sur son site Internet les organisations qui ont signé son engagement à agir. Rouen et Biovallée ont créé respectivement un label et une marque qui peuvent être utilisés par les acteurs engagés dans la démarche.

Plus le nombre d'organisations engagées dans le PACT est important, plus il est vital que des organisations externes en fassent partie. C'est pourquoi les villes doivent s'attendre à une augmentation exponentielle du nombre de participants. Leuven 2030 (Belgique), par exemple, est passé de 60 membres en 2013 à plus de 600 membres en 2020. Un PACT doit rester ouvert et être assez flexible pour accueillir de nouveaux arrivants.

Au tout début du processus, il peut être utile de cibler les entreprises les plus connues et les plus polluantes, comme l'a fait Rouen. Cela permet d'attirer l'attention sur la démarche, de montrer aux autres qu'il est possible d'agir et d'avoir des effets plus facilement perceptibles (amélioration de la qualité de l'air par exemple).

Mobiliser les citoyens

Même si l'intérêt pour les questions climatiques semble plus élevé que jamais, cela reste un immense défi d'atteindre les citoyens au-delà des personnes déjà mobilisées. Or l'engagement des citoyens dans le processus est nécessaire, car c'est ce qui permettra au PACT de s'inscrire dans l'ADN de la ville et de survivre aux changements politiques.

Les citoyens doivent connaître le processus, les enjeux, les objectifs fixés, les actions et la phase de mise en œuvre. Les plans, les évaluations et toutes les autres informations et données doivent donc être accessibles au public. Divers outils peuvent être utilisés pour atteindre l'ensemble de la population. Il peut s'agir d'outils numériques tels qu'un site Web, une application, un calculateur d'émissions ou un jeu vidéo (comme celui créé pour la Breizh COP), mais aussi d'outils en situation réelle, tels que le coaching individuel pour changer les comportements, ou des événements publics (« semaines du climat », réunions publiques, conférences, projets avec des écoliers, etc.).

L'installation d'un lieu fixe en centre-ville où les personnes peuvent venir s'informer sur le processus, comme l'a fait Rouen, en augmente la visibilité. Il est donc important que ce point d'information reste en place pendant une période assez longue pour être connu du plus grand nombre, et non seulement des personnes déjà engagées dans l'action climatique. Les ONG peuvent être associées à la gestion de ce lieu et à d'autres efforts d'engagement des citoyens.

Mais il faut aller plus loin que les outils matériels : pour actionner les leviers du changement, les personnes doivent être inspirées par un rêve commun, avec des images concrètes. L'action climatique fait largement appel aux sciences du comportement et à la psychologie. Växjö, avec huit autres villes suédoises dans le cadre du programme Viable Cities, a fait du « storytelling » – ou communication narrative – l'un des principaux éléments de sa stratégie de transition. De même, Louvain a engagé une agence de communication spécialisée dans ce domaine.

★ ★ Concours de projets citoyens à Vilvorde (Belgique)

Pour engager les citoyens sur la voie du développement durable et renforcer ses objectifs climatiques, la Ville de Vilvorde s'est associée à la fondation Be Planet. Ensemble, elles ont lancé la campagne Proximité, un concours innovant pour soutenir les petits projets citoyens, centré sur l'engagement et la participation des acteurs locaux.

La campagne Proximité se déroulera tout au long de l'année 2021, selon un processus en quatre temps :

- 1.** création d'un écosystème (municipalité, citoyens, associations et entreprises), recherche de financements complémentaires auprès des entreprises et nomination d'organisations locales comme ambassadeurs ;
- 2.** événement de lancement, appel à projets et sélection d'un jury citoyen ;
- 3.** annonce des lauréats, conférence de presse et campagne de mobilisation ;
- 4.** mise en œuvre des projets et suivi administratif.

Avec Proximité, les parties prenantes de Vilvorde apprennent à travailler ensemble dans une atmosphère positive où les citoyens peuvent devenir les moteurs de l'action climatique locale. Les projets sont dotés d'un budget dès le départ afin qu'ils restent réalistes et faciliter leur mise en œuvre.

3

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Collectivités locales

En plus de fixer des objectifs climatiques ambitieux, le PACT doit changer la gouvernance de la ville ou du territoire, au moins sur les questions climatiques. Associer les parties prenantes au processus décisionnel est non seulement essentiel pour maximiser leurs engagements et réussir à atteindre les objectifs climatiques, mais également nécessaire pour légitimer le processus dans un contexte de méfiance vis-à-vis du monde politique. La crise climatique et la crise démocratique ne peuvent être résolues l'une sans l'autre. Le partage de la gouvernance climatique à l'échelle de la ville permet de s'attaquer à ces deux enjeux simultanément.

L'attitude des collectivités locales est déterminante pour faire évoluer la gouvernance. Si elles n'acceptent pas ce changement de gouvernance, le PACT restera un plan climatique habituel, imposé par le haut, et aura beaucoup moins de chances d'être accepté et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs.

Les collectivités locales doivent donc soutenir le PACT dès le départ, défendre son lancement et allouer des ressources financières et humaines suffisantes. Au préalable, il est important qu'elles s'engagent à respecter ses résultats et à appliquer ses décisions. Dans le cas contraire, la méfiance à l'égard du monde politique ne sera que plus grande.

Dans la COP lancée par la Région Centre-Val de Loire (France), le Conseil régional a joué le rôle de chef de file et a supervisé le processus. Les acteurs locaux n'ont été associés qu'à l'élaboration des actions. Cela a permis de surmonter l'absence de rôle moteur qui caractérise le modèle de la COP, mais n'a pas fourni un cadre durable pour la prise de décision collective.

Louvain et la Vallée de la Drôme ont toutes deux créé des associations qui regroupent tous les acteurs, respectivement Leuven 2030 et Biovallée, pour assurer le suivi de leur PACT. Les collectivités locales restent des acteurs importants, mais elles ne sont plus les seules à décider. Cela a créé une dynamique qui a abouti à des objectifs climatiques parmi les plus ambitieux d'Europe.



★ ★ Une relance inspirante à Londres

Pour suivre le plan de relance de Londres suite à la pandémie de Covid-19, la capitale a décidé de s'engager sur la voie de la gouvernance partagée et de la relance verte. Le [London's Recovery Board](#) a été créé, présidé conjointement par le maire de Londres et la présidente des London Councils (organe représentant les différentes villes qui composent le Grand Londres). Il est composé de dirigeants issus des collectivités locales, des entreprises, de la société civile, de la santé, de l'éducation, des syndicats et de la police.

Son objectif est de superviser l'effort de relance à long terme en adoptant une approche basée sur le principe de mission. D'ici 2030, il vise à doubler l'économie verte de Londres et à faire de Londres une ville zéro carbone et zéro pollution. La Ville a également lancé le Green New Deal, un fonds dans lequel elle a investi 10 millions de livres en novembre 2020 pour stimuler les projets écologiques. D'autres investissements sont à venir.

Un groupe de travail sur la relance a été créé pour superviser le programme, coordonner les actions et mettre en œuvre les décisions du conseil. Ses membres sont des représentants de l'Autorité du Grand Londres, de London Councils et des personnes invitées spécifiquement pour représenter les principaux secteurs d'activité et les principes transversaux de ce programme de relance.

Impliquer tous les acteurs du territoire : le concept de la quadruple hélice

Un moyen efficace de partager la gouvernance et de réaliser un changement systémique consiste à mettre en œuvre le concept de la quadruple hélice. Celui-ci consiste à regrouper les acteurs de la ville en quatre groupes – collectivité locale, université, industrie et société civile – et à attribuer un rôle clair à chacun d'entre eux. La collectivité locale et les autres acteurs institutionnels établissent des cadres favorables, identifient et éliminent les obstacles institutionnels, fournissent une grande partie du financement et mettent en œuvre les projets. Le groupe académique, composé d'universités et de centres de recherche publics et privés, apporte les connaissances sous forme de projections, d'évaluations et de propositions. L'industrie, avec les entreprises du secteur privé, teste et met en œuvre les projets. La société civile apporte quant à elle des idées innovantes, soutient et légitime le PACT.

Au sein de Leuven 2030, chaque groupe d'acteurs – collectivités locales, institutions de la connaissance, entreprises et citoyens – dispose de la même part de droits de vote (20 %). À Biovallée, le conseil d'administration compte vingt membres, cinq désignés par chaque collègue d'acteurs – acteurs économiques, acteurs associatifs, acteurs institutionnels et habitants.

La quadruple hélice assure une écoute égale de toutes les composantes de la ville ou du territoire et favorise une plus forte circulation des savoirs. Les enjeux propres à chaque acteur sont ainsi mieux pris en compte par les autres. L'implication de tous les acteurs dans un processus décisionnel horizontal favorise également l'acceptation par les parties prenantes, la transparence du processus et la résilience aux changements politiques.

Pour réussir à mettre en œuvre la quadruple hélice, la forme spécifique des structures de gouvernance doit être individualisée et adaptée à chaque territoire et à son écosystème d'acteurs. La manière dont chaque composante de la quadruple hélice s'organise, la fréquence de ses réunions et son mode de fonctionnement doivent être le fruit d'une réflexion collective et d'un échange régulier entre les acteurs. Ce n'est que de cette manière que les acteurs prendront réellement en main la gouvernance. Il est également important d'avoir de grands moments collectifs pour montrer que tout le monde va dans la même direction, comme une Assemblée générale annuelle, mais aussi des réunions plus ciblées pour suivre efficacement les projets, en groupes de travail par exemple.



Source: Leuven2030

Les citoyens

Tout changement profond touchant la société ne peut se faire sans les citoyens. L'ambitieux plan de mobilité de Louvain (2016) n'aurait pas obtenu une telle approbation s'il n'avait pas été soutenu par la plateforme citoyenne « Straten vol Leuven ». Les citoyens doivent non seulement apporter des idées nouvelles, mais aussi décider réellement du processus.

Pour leur permettre de devenir une composante à part entière de la quadruple hélice, des structures adaptées doivent être développées. Le but est de donner à tous les citoyens la possibilité de participer et d'impliquer, au-delà des citoyens déjà engagés, les personnes les plus diverses possibles. La connaissance ne doit pas être une barrière à l'entrée.

La commune de Växjö (Suède) a organisé sept dialogues ouverts pour connaître les priorités des citoyens et écouter leurs suggestions sur la manière de travailler ensemble. Ce travail a permis de dégager des orientations générales qui ont été reprises dans le programme local de développement durable de la ville, mais la collectivité locale a été confrontée au manque de représentativité des 270 participants. Elle a alors organisé des dialogues plus ciblés, dans les écoles et les universités par exemple.

Pour mieux représenter l'ensemble de la communauté d'un territoire, une assemblée citoyenne locale peut être une solution intéressante (voir la boîte à outils). Elle permet de rassembler des personnes d'horizons très différents, contribue à créer un sentiment d'appartenance à une communauté, légitime l'action politique, décide collectivement des plans à long terme et permet de traiter les questions qui divisent. La Région Bretagne a choisi de créer une telle assemblée dès le lancement de son processus de COP afin de faire émerger des orientations générales. Au contraire, la Région Occitanie n'a mis en place une assemblée citoyenne qu'à la fin, pour compléter son nouveau Pacte vert.

Les citoyens doivent être impliqués à chaque étape du processus, du lancement à l'évaluation, en passant par la définition des objectifs et le développement des actions. C'est pourquoi il est préférable que les structures permettant aux citoyens de s'exprimer soient mises en place dès le départ et perdurent.

Les citoyens peuvent également participer plus directement aux actions. À Louvain, des jurys citoyens sont choisis au hasard pour orienter les projets.



4 ÉVALUATION COLLECTIVE

L'évaluation doit appartenir à toutes les composantes de la quadruple hélice. Impliquer les parties prenantes dans le processus décisionnel sans la partie évaluation reviendrait à les laisser conduire une voiture sans volant. Chaque partie de la quadruple hélice apporte des connaissances spécifiques, qu'il s'agisse de mesures scientifiques ou de retours d'information sur les incidences sur la vie quotidienne, sur les obstacles à la mise en œuvre des actions, ou sur les bonnes pratiques et stratégies.



BOÎTE À OUTILS : Les assemblées citoyennes

Une assemblée citoyenne est un panel représentatif de citoyens tirés au sort pour discuter de questions qui les concernent directement. Grâce à des ateliers, réunions et auditions d'experts, les citoyens se forgent leur propre opinion. Au final, ils proposent des orientations générales ainsi que des mesures concrètes.

Pour que ces assemblées fonctionnent, les responsables politiques doivent s'engager en amont sur les résultats du processus et traduire en aval les propositions en actions. Le juste équilibre avec la démocratie représentative peut être difficile à trouver, mais le partage du pouvoir de décision présente de nombreux avantages et bénéficie à tous, même aux élus : il enrichit et légitime l'action politique et recrée un lien entre citoyens et politiques.

Les assemblées citoyennes révèlent les tensions et aident à trouver des points de convergence. Elles sensibilisent aux disparités et aux différents intérêts sur le territoire, aident à mieux se connaître et renforcent le sentiment d'appartenir à une communauté. C'est pourquoi elles sont très utiles, tant au niveau local que régional.

Des structures claires doivent être mises en place à l'avance, différentes ou non des organes créés lors des étapes précédentes. Il est important de rendre régulièrement publiques les évaluations pour assurer la transparence et une bonne communication. À Manchester, le Partenariat et l'Agence qui suivent le processus local publient chaque année un rapport sur les progrès réalisés et les prochaines étapes à franchir.

Il existe de bonnes pratiques reproductibles, mais pas de recette miracle pour transformer un PACT en un véritable vecteur de changement. Il est essentiel de tester des solutions innovantes et d'en évaluer les résultats afin d'en documenter la progression, de maximiser l'efficacité des actions et de diffuser les bonnes pratiques. Le programme suédois Viable Cities a fait de l'apprentissage basé sur l'expérimentation et la mesure des impacts les principes fondamentaux de son approche.

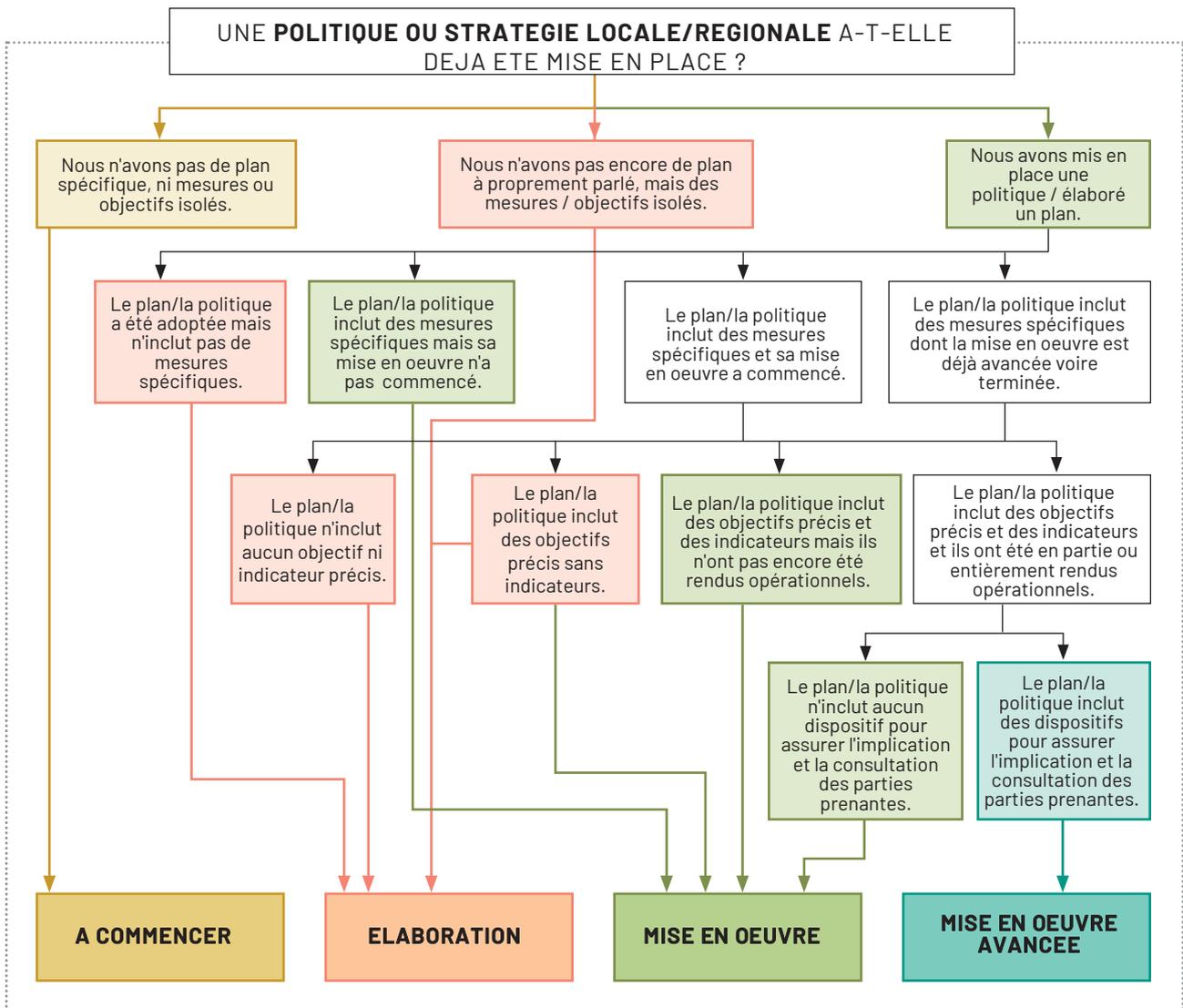
Cela nécessite de définir au préalable des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents et fiables. La ville de Rouen a ainsi dû abandonner le coaching individuel qu'elle avait mis en place pour changer les comportements, car aucune évaluation convaincante ne pouvait en être faite. Biovallée a décidé de fixer, avant même de mettre en œuvre ses actions, trois échelles d'évaluation (projet global, axes thématiques et actions) avec trois temporalités : chemin faisant, à mi-parcours et évaluation finale.

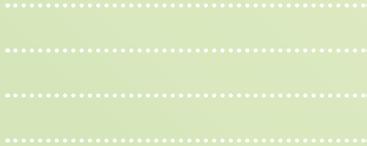


BOÎTE À OUTILS : Déterminer le stade de transition

Le Comité européen des régions (CdR) fournit un cadre permettant d'envisager les étapes de la transition vers la neutralité climatique. Ce cadre présente la progression vers la neutralité climatique comme un cycle – définition d'un agenda (identification des problèmes), formulation de politiques, prise de décisions, mise en œuvre, évaluation – qui recommence à mesure que de nouveaux problèmes sont identifiés lors de la phase d'évaluation. Sur la base de ce cycle, le CdR fournit une boîte à outils d'auto-évaluation avec des questions sur lesquelles les collectivités locales et régionales peuvent s'appuyer pour déterminer leur stade de transition.

- **Pas encore commencée** : il n'y a pas de plan ou seulement des objectifs isolés.
- **Stade de la conception politique** : il existe un plan, mais les mesures, objectifs et/ou indicateurs spécifiques sont isolés ou non définis.
- **Mise en œuvre** : il existe un plan avec des objectifs et des indicateurs, mais ceux-ci ne sont pas encore opérationnels ou le plan ne prévoit pas de mécanisme pour impliquer les parties prenantes.
- **Mise en œuvre avancée** : il existe un plan avec des cibles, des indicateurs et un mécanisme pour impliquer les parties prenantes.





6 PACTS

INSPIRANTS



VALLÉE DE LA DRÔME (FRANCE)

BIOVALLÉE 2030

Biovallée en quelques mots

Biovallée est une association regroupant des communes, des entreprises publiques et privées et des citoyens de la Vallée de la Drôme. Son objectif est de promouvoir et de développer la culture de la préservation de l'environnement au travers d'actions concrètes portées par les acteurs locaux, comme le projet Biovallée 2030. L'association a également développé une marque Biovallée® que ses membres peuvent utiliser pour promouvoir leurs produits, en échange de leur contribution active aux objectifs de l'association.

- ▶ **Population :** 56 000 habitants sur trois intercommunalités (Diois, Crestois-Pays de Saillans et Val de Drôme), 95 communes
- ▶ **Superficie :** 2 200 km².
- ▶ **Objectif fixé :** Atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030 et promouvoir des comportements plus respectueux de l'environnement et socialement responsables.
- ▶ **Reconnaissance internationale :** River Prize 2005, prix international récompensant le nettoyage de la rivière en collaboration avec les acteurs locaux.



ORIGINE DE LA DÉMARCHE

La Vallée de la Drôme a une longue tradition de co-construction pour un environnement meilleur. En 1987, des citoyens, des collectivités locales et des organisations publiques et privées concernées se sont réunis pour la première fois pour élaborer un plan d'actions pour la rivière Drôme, utilisée jusqu'alors comme égout et décharge publique. En 20 ans, la coalition d'acteurs a réussi à nettoyer la rivière et à restaurer sa biodiversité.

Ce succès est à l'origine d'un mouvement de coopération plus vaste mis en place pour aborder des problématiques plus larges. En 2009, la vallée de la Drôme a été sélectionnée pour être l'un des 7 territoires soutenus par la Région Rhône-Alpes pour mettre en œuvre des actions liées au climat

et à l'environnement. Le projet, intitulé « Biovallée », a reçu 10 millions d'euros de subventions et a généré 48 millions d'euros d'investissements entre 2009 et 2014. 191 actions ont été mises en œuvre, 115 par des collectivités locales et 76 par des organismes privés.

Parmi les mesures prises figure la création, en 2012, de l'[association Biovallée](#) par 10 organismes (communes, entreprises publiques et privées) pour travailler sur un projet de transition écologique. À la demande de Biovallée, le cabinet d'études Indiggo a réalisé une [étude de préfiguration du territoire à l'horizon 2040](#). Son rapport a mis en évidence une augmentation très importante des coûts énergétiques sur les 30 ans à venir si le mix énergétique et le niveau de consommation étaient maintenus en l'état. Un changement radical était donc nécessaire.

Une marque « Biovallée » a également été lancée pour mettre en valeur les produits locaux qui respectent des critères sociaux et environnementaux. Toute organisation publique ou privée signataire de la [Charte Biovallée](#) peut vendre ses produits sous la marque Biovallée. Des podcasts, des films, un site Internet et une plateforme en ligne ont été développés pour promouvoir la marque et les acteurs engagés. En outre, une grille d'auto-évaluation a été fournie aux organisations et aux habitants de la vallée afin qu'ils puissent évaluer leurs pratiques et chercher des moyens de les améliorer.



En parallèle, l'association a engagé une réflexion sur les besoins et les attentes de ses adhérents, ainsi que sur les spécificités territoriales et les actions potentielles. Son travail repose sur quatre piliers : économique, social, environnement et gouvernance. Cela a permis d'avoir une action plus ciblée et de renforcer la coopération entre les différents acteurs

Lorsque le soutien régional a pris fin en 2014, l'association a dû réfléchir à la manière de poursuivre ses activités. Biovallée a ouvert ses portes aux simples citoyens en 2015 et sa gouvernance a été revue de manière plus collégiale, plus structurée et plus participative. Les organisations membres ont été divisées en trois collèges – acteurs économiques, acteurs associatifs et acteurs institutionnels – pour échanger sur leurs pratiques et proposer des pistes d'amélioration à l'association. Un quatrième collège a par la suite été créé pour rassembler les habitants.

Alors que les retours d'expérience étaient encore mitigés en 2017, les outils étant jugés « trop complexes », Biovallée a eu l'opportunité de prendre un nouveau départ en 2018 avec l'appel à projets national « Territoires d'innovation ». Après une réflexion impliquant les acteurs menée lors de réunions et de conférences publiques et privées, le projet « [Biovallée 2030](#) » a été préparé par le personnel technique des communes sous le contrôle des élus locaux. Le dossier présentait la volonté de mettre en place un modèle de gouvernance partagée et était articulé autour de quatre axes thématiques :

- Autonomie énergétique ;
- Pôle d'innovation rurale et de formation ;
- Mobilité connectée et décarbonée ;
- Agroécologie and bio-économie.

Des mesures concrètes ont ensuite été définies et expliquées dans 21 fiches d'action, indiquant le calendrier précis et le coût de chaque projet. Les objectifs, qui visaient auparavant l'horizon 2040, ont été ramenés à 2030.

En 2019, le [projet « Biovallée 2030 » a été sélectionné](#) avec 24 autres dans le cadre du programme « Territoire d'innovation ». Grâce à cela, une grande partie des projets de Biovallée pour la prochaine décennie, impliquant plus de 40 organisations locales, ont pu être financés.

Forte de ce succès et pour ouvrir la voie à d'autres réalisations, Biovallée a décidé de mettre à jour son triptyque Marque/Grille d'auto-évaluation/Charte afin d'en faciliter l'utilisation par les organisations et les habitants et mieux soutenir les initiatives de transition.



Biovallée 2030 a pour objectif de promouvoir la vallée et ses adhérents, de diffuser la culture de la sauvegarde de l'environnement et du respect des sols et des paysages, et de soutenir les valeurs de solidarité et de coopération. La vallée de la Drôme veut devenir un laboratoire des bonnes pratiques en milieu rural. Elle veut inventer un modèle capable de s'adapter aux évolutions du climat, des pratiques et des technologies, qui puisse être repris par d'autres territoires ruraux. Les bonnes pratiques doivent en effet être générées, identifiées et diffusées.

Biovallée 2030 fournit un cap à suivre et des objectifs. Sa traduction sur le terrain reste aux mains des acteurs locaux. Le projet [fixe des objectifs à différents horizons temporels](#) : 2020, 2025 et 2030.

		2020	2025	2030
Énergie locale	Production		25 % des besoins locaux couverts	Autonomie : 100 % des besoins locaux couverts
	Consommation		Réduction de 20 %	Réduction de 50 %
Agriculture		50 % de surfaces en agriculture biologique		80 % de surfaces en agriculture biologique
Mobilité				Réduire de 30 % les déplacements en voiture individuelle et les émissions liées au transport
Déchets			Diviser par deux les déchets acheminés vers des centres de traitement	
Emploi			Générer 2 500 emplois	
Économie		Développer l'économie locale, sociale et circulaire		



L'association Biovallée a mis en place une gouvernance multiacteurs, avec une nouvelle forme de coopération entre communes, entreprises, associations et habitants de la vallée. Cette coopération est basée sur un échange gagnant-gagnant. L'association permet à ses adhérents d'apposer « Biovallée® » sur leurs produits, une marque qu'elle promeut dans et hors de la vallée. L'association offre également des possibilités de mise en réseau et d'échanges entre pairs. En contrepartie, les adhérents s'engagent à participer à atteindre les objectifs de Biovallée. Ils doivent contribuer activement aux études, expérimentations et projets pilotes et transformer progressivement leurs comportements en adoptant des modes de consommation et de production écologiquement et socialement responsables.



Biovallée propose [des outils et des événements](#) pour permettre aux acteurs de coopérer et de promouvoir les bonnes pratiques. L'association organise ainsi des petits-déjeuners thématiques mensuels ou encore des événements « Fête la Biovallée » pour échanger et tisser des liens dans une atmosphère positive. Des réunions sont également régulièrement organisées où des acteurs bénévoles, membres de Biovallée ou intervenants invités, sont répartis en groupes de travail autonomes pour aborder des thèmes spécifiques comme « nature et biodiversité » ou « économie circulaire végétale ». Le label « [Ecohébergeur](#) » a été créé pour valoriser les bonnes pratiques touristiques et une [plateforme collaborative](#) a été lancée pour partager et développer des idées, cartographier les initiatives et accueillir des appels à projets et des informations sur les programmes de financement. Le site Internet et l'application fournissent des [ressources utiles](#) pour lancer un projet, ainsi qu'un outil participatif pour recueillir les retours d'expérience. L'association soutient également encore plus directement l'innovation sociale et environnementale par le biais de [Ronalpha](#), un incubateur pour l'entrepreneuriat social.

Pour transformer cette collaboration en action réussie, les organisations sont impliquées dans la conduite des projets et dans la gouvernance de l'association. Elles co-élaborent les programmes, co-organisent les conférences et co-animent les réunions et les groupes de travail.

L'association Biovallée présente une forme singulière et très intéressante de gouvernance partagée. Les membres sont répartis en [quatre collèges](#) : acteurs économiques, acteurs associatifs, acteurs institutionnels et habitants. Chaque collège travaille sur ses préférences, propose des projets et envoie cinq représentants au [conseil d'administration](#) qui se réunit une fois par trimestre et valide les orientations stratégiques. Une assemblée générale est organisée chaque année.

La gouvernance du projet « Biovallée 2030 » est liée au fonctionnement de l'association. Le conseil d'administration de Biovallée conduit le projet avec l'appui de plusieurs instances. Tout d'abord, un comité scientifique composé d'experts territoriaux provenant d'une dizaine d'institutions différentes (dont l'Université de Grenoble) donne des conseils et des modèles pour mieux orienter et évaluer le projet. Deuxièmement, un comité opérationnel structuré par thème suit la mise en œuvre des projets décidés

par le conseil d'administration. Troisièmement, une « équipe projet » travaille en tant que facilitateur sur le terrain et fournit un soutien technique pour la mise en œuvre des projets. Et quatrièmement, un comité de suivi juridique et financier a été mis en place.

Le comité opérationnel et l'équipe projet réalisent ensemble une évaluation des impacts des actions. Cette évaluation se fait à l'aide d'indicateurs définis en amont, à trois échelles :

- **Le projet global** : impact sur les populations et le territoire, effets-leviers et rentabilité des investissements ;
- **Les axes thématiques** : impact dans chacun des quatre domaines d'action ;
- **Les actions** : impact de chaque mesure.

L'évaluation se fait sur trois temporalités : chemin faisant, à mi-parcours et évaluation finale.



FINANCEMENT

L'association Biovallée est financée par les cotisations de ses membres, les subventions des intercommunalités, les ressources liées aux actions mises en œuvre et les dons.

Le coût total du projet Biovallée 2030 est estimé à 52,8 millions d'euros (la répartition exacte par axe et par action est indiquée dans le [dossier de candidature au programme « Territoires d'innovation »](#)). Le programme national « Territoires d'innovation » en financera 18,5 millions d'euros, dont 5,7 millions d'euros de subventions directement allouées et 12,8 millions d'euros d'investissements dans des entreprises locales. En outre, chacune des trois intercommunalités concernées financera le projet à hauteur de 1€ par habitant.

Chaque projet est financé séparément par son responsable avec le cofinancement qu'il parvient à obtenir. Au total, Biovallée espère mobiliser 19 millions d'euros d'investissements privés.



SUCCÈS DE LA DÉMARCHE

De nombreux acteurs étaient sceptiques lors du lancement de l'association, craignant que Biovallée ne soit qu'une entité de plus, ajoutant de la confusion. Mais huit ans après son lancement, Biovallée est un succès. L'association compte 432 adhérents et donateurs, dont 50 % sont des entreprises privées. La quasi-totalité des acteurs institutionnels locaux a adhéré : être membre est devenu un must. La Vallée de la Drôme a ainsi réussi à reproduire ce qu'elle avait fait avec sa rivière : rassembler les acteurs pour agir concrètement.

Grâce à l'appel à projets « Territoires d'innovation », l'association a pu prendre un nouveau départ. Le simple fait de réunir tous les acteurs et de leur proposer de réfléchir ensemble à un projet commun a permis d'enclencher un vaste processus. Les opportunités sont souvent latentes et n'ont besoin que de structures et d'un lieu pour s'exprimer.

L'animation par Biovallée du réseau d'acteurs locaux peut également être citée en exemple. Grâce à des échanges réguliers, des idées innovantes sont développées et les acteurs institutionnels travaillent de concert avec les autres acteurs pour lever les obstacles.

Créer un collège dédié aux habitants pour qu'ils puissent faire partie de la gouvernance a permis d'augmenter leur nombre et leur voix dans l'association. Biovallée s'est ouverte pour devenir un véritable outil participatif dont les citoyens n'ont eu qu'à se saisir.

Lors de [son assemblée générale](#), le collège des habitants a invité des experts ainsi que des écoliers à présenter des idées, créant ainsi une véritable dynamique entre les citoyens de tous âges.

Biovallée accorde une grande importance à communiquer sur sa démarche. Grâce à des visites de terrain ouvertes aux acteurs locaux, ainsi qu'aux visiteurs nationaux et internationaux, la Vallée de la Drôme peut se présenter comme un territoire pionnier et inspirer les territoires ruraux du monde entier.

LIENS UTILES

>> [Site de Biovallée](#)

>> [Présentation par le gouvernement des « Territoires d'innovation » sélectionnés](#)

>> [Biovallée 2030, dossier de candidature au programme « Territoires d'innovation »](#)

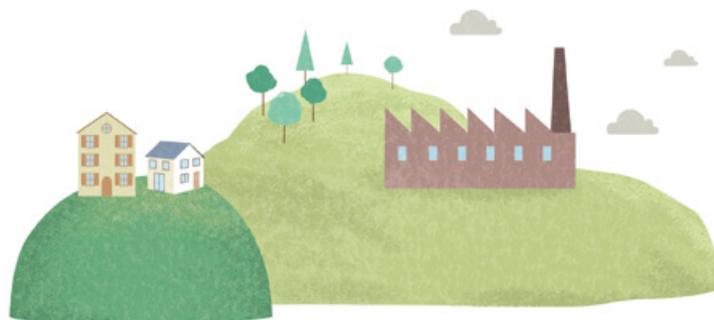


HANOVRE (ALLEMAGNE) PLAN DIRECTEUR 100 % CLIMAT

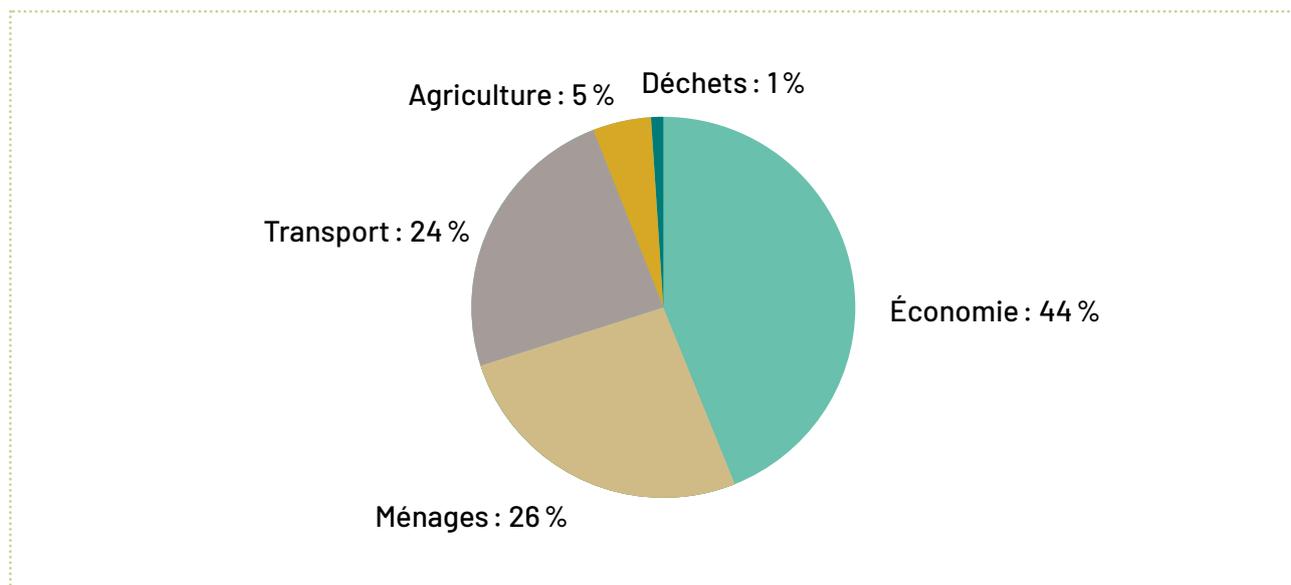
Le Plan directeur en quelques mots

Le Plan directeur est une stratégie développée conjointement par la Ville et la Région de Hanovre dans le cadre de l'Initiative nationale pour le climat afin de réduire leurs émissions de CO₂ et leur consommation d'énergie. Le Plan directeur fixe des objectifs précis par secteur et crée une structure rassemblant l'ensemble des acteurs de la société chargée de suivre les progrès réalisés. Pour élaborer ce Plan directeur, Hanovre a monté un projet éponyme avec diverses parties prenantes locales (collectivité locale, entreprises, citoyens, experts et institutions de la connaissance).

- ▶ **Population :** 1,2 million d'habitants pour la Région, dont près de la moitié pour la Ville de Hanovre.
- ▶ **Superficie :** 2 290 km² – 21 communes.
- ▶ **Principaux enjeux de la Région :**
 - Forte présence industrielle, importante génératrice d'émissions ;
 - La Ville de Hanovre voit sa population s'accroître de 5 % par an.
- ▶ **Objectifs :**
 - Réduire les émissions de CO₂ de 95 % et la consommation d'énergie de 50 % d'ici 2050 (par rapport à 1990) dans la Région ;
 - Mêmes objectifs pour la Ville de Hanovre, mais d'ici 2035.



► **Émissions (par secteur) de la Région de Hanovre⁵ : 9,8 millions de teqCO₂ par an.**



ORIGINE DE LA DÉMARCHE

La démarche climatique de Hanovre ne date pas d'hier. En 1992 déjà, la collectivité locale avait décidé de réduire de 25 % les émissions de CO₂ à l'horizon 2005 par rapport à 1990. Le résultat a toutefois été décevant : en 15 ans, les **émissions de CO₂ n'ont en effet baissé que de 2 %**. Cet échec et une nouvelle évaluation des émissions ont conduit la collectivité locale à reconnaître que ce n'est qu'en impliquant l'ensemble des parties prenantes au niveau local que l'on peut lutter efficacement contre le changement climatique.

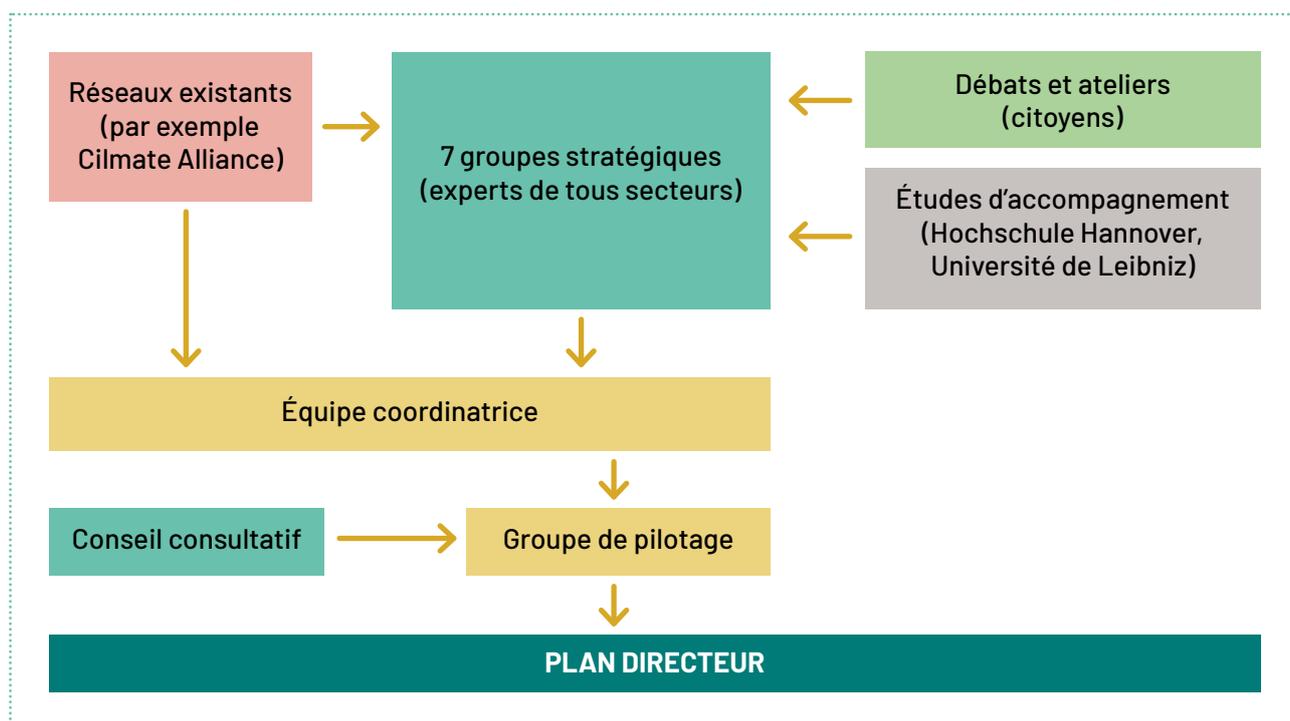
En 2007, la Ville de Hanovre a décidé de s'aligner sur l'engagement national récemment pris de réduire les émissions de CO₂ de 40 % d'ici 2020. À cette fin, la collectivité a procédé à une évaluation détaillée des émissions de CO₂ et a créé l'**Alliance pour le climat 2020**, un réseau regroupant des collectivités locales, l'entreprise municipale de services publics et plus de 80 entreprises volontaires. Pour élaborer des mesures concrètes, l'Alliance a été divisée en trois groupes de travail : le **Partenariat pour le climat**, rassemblant les principaux bailleurs sociaux et des représentants des locataires, bailleurs privés et propriétaires, le **Réseau pour l'efficacité énergétique**, constitué de 25 grandes entreprises industrielles et de services, et le **Réseau des diffuseurs**, composé d'organisations sociales, politiques et religieuses. L'alliance a élaboré le **programme de l'Alliance pour le climat 2020** avec des engagements spécifiques aux secteurs et aux organisations pour réduire les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie jusqu'en 2020. Le programme a été adopté par le conseil municipal à la fin de l'année 2008.

Pour aller plus loin, en 2012, la Ville et la Région de Hanovre ont conjointement candidaté, avec succès, à l'**Initiative nationale pour le climat**, ce qui leur a permis de recevoir 1 063 816 euros de subventions. Dans le cadre de ce programme, Hanovre devait développer un concept pour réduire ses émissions de GES de

5. <https://www.hannover.de/Leben-in-der-Region-Hannover/Umwelt-Nachhaltigkeit/Klimaschutz-Energie/CO2-Bilanz/CO2-Bilanz-für-die-Region-Hannover>

95 % et sa consommation d'énergie de 50 % d'ici 2050 par rapport à 1990. La Ville et la Région ont lancé le [projet Plan directeur](#) pour élaborer un plan d'actions et ont engagé deux chargés de mission climat.

La première étape du projet a porté sur la consultation de plus de 240 représentants de l'économie, des sciences, des ONG et de l'administration publique, répartis en sept « [groupes stratégiques](#) » thématiques : approvisionnement énergétique, vie quotidienne neutre pour le climat, économie régionale circulaire, espace et mobilité, scénarios, économie et performance énergétique des bâtiments. Si les deux derniers groupes sont directement issus de l'Alliance pour le climat, les autres sont composés de professionnels spécialement invités par le maire, sur proposition de son administration pour maximiser l'efficacité des groupes.



Sur 15 mois, chaque groupe stratégique s'est réuni sept fois. Les groupes ont pu bénéficier d'un appui technique fourni par une équipe de coordination composée de membres de l'administration locale, ainsi que du soutien scientifique de l'Université Leibniz et de la Hochschule Hannover, qui ont publié des [études d'accompagnement](#) et organisé des événements et des séries de conférences. À la fin 2013, chaque groupe stratégique avait publié un document stratégique.

Dans le même temps, les collectivités locales ont mandaté l'association Wissenschaftsladen Hannover e.V. pour organiser [des débats et des ateliers avec des citoyens](#) afin de connaître leur vision de Hanovre à l'horizon 2050. L'association [a testé des outils et des méthodes de participation dans cinq quartiers](#) lors de huit événements (conférences, ateliers, débats et garden-parties). 2 915 habitants ont participé et proposé des idées de projets concrets.

Dans une deuxième phase, de 2014 à 2016, le travail des groupes stratégiques et des citoyens a été repris par un groupe de pilotage, composé de membres de l'office municipal et régional de l'environnement. Avec l'aide d'un [conseil consultatif](#), composé de membres sélectionnés dans les domaines de la politique, de l'administration, de l'économie et de la science, le groupe de pilotage a élaboré le Plan directeur final,

un plan solide avec des objectifs sectoriels pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Le Plan directeur a été adopté par le conseil municipal et l'assemblée régionale dans le cadre d'un consensus entre les partis.

En 2020, le conseil municipal de Hanovre a décidé que la ville devait, « dans la mesure du possible », devenir neutre pour le climat d'ici 2035. L'administration étudie maintenant comment elle peut reproduire le processus passé et mettre en place un nouveau groupe stratégique pour actualiser partiellement le Plan directeur. L'Alliance pour le climat 2020 a déjà été rebaptisée [Alliance pour le climat 2035](#).



OBJECTIF

L'objectif de la Région est de réduire ses émissions de GES de 95 % et sa consommation d'énergie de 50 % d'ici 2050 par rapport à 1990, tandis que la Ville de Hanovre vise à atteindre les mêmes objectifs, mais dès 2035. Les émissions comptabilisées sont les émissions de gaz à effet de serre directement émises sur le territoire.

Outre une augmentation de la qualité de vie, la Région espère transformer son action climatique en bénéfices économiques grâce aux économies réalisées, à de nouvelles opportunités et à la création de valeur ajoutée. Cela permettrait également de conférer à la Région le statut de pionnière de la transition énergétique en Allemagne et en Europe. Hanovre veut également servir de modèle à d'autres régions qui ont un profil industriel similaire.

Mais comment atteindre cet objectif de neutralité climatique ? Pour éclairer le propos, l'Institut de l'énergie de Leipzig a élaboré des scénarios présentant différentes trajectoires. Le premier, intitulé « Trend-path », montre les conséquences sur les émissions et la consommation d'énergie d'un maintien du statu quo. Deux autres scénarios ont été développés sur la base d'un développement de l'efficacité énergétique, modéré pour l'un, et élevé pour l'autre. Enfin, le scénario « Target-path » montre qu'une efficacité énergétique élevée est nécessaire pour atteindre l'objectif, mais qu'elle ne suffira pas. Il faut également réduire la consommation en appliquant le concept de sobriété énergétique.

La Région est consciente, de par ses expériences passées, qu'une telle transition ne peut se faire sans une alliance de tous les secteurs et de toute la société. Il s'agit d'un enjeu de responsabilité individuelle et collective et c'est là tout l'objectif du Plan directeur.



SUCCÈS DE LA DÉMARCHE

Aujourd'hui, l'élément central du Plan directeur est le [bureau pour le climat de la Ville et de la Région de Hanovre](#), qui coordonne les acteurs, documente le processus et traduit les objectifs du Plan directeur en actions effectives. Les collectivités locales sont conscientes de leur rôle de modèle et ont défini elles-mêmes un [plan précis](#) pour réduire leurs émissions et leur consommation d'énergie.

Mais le projet de Plan directeur a créé un cadre qui va bien au-delà de la seule administration locale. Il a jeté les bases d'une coopération non hiérarchique entre l'administration locale, les politiques, l'économie et la science. Pour suivre les progrès réalisés, le comité de pilotage et le [conseil consultatif](#) ont été maintenus en place. Ce dernier est désormais composé de 57 membres issus de diverses ONG, entreprises, associations, chambres, universités et collectivités locales et se réunit deux fois par an. Cela permet aux parties prenantes de rester engagées et coordonnées. En outre, la collectivité locale a sélectionné huit personnalités du monde scientifique, économique et de la société civile pour former un [Comité des sages sur le climat](#), indépendant et non partisan. Son rôle est de donner des conseils et l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre du Plan directeur.

Le Plan directeur est un outil efficace pour impliquer les diverses parties prenantes. Son succès, comme en témoigne la nouvelle ambition de Hanovre de devenir neutre sur le plan climatique d'ici à 2035, s'apprécie mieux lorsque l'on se penche sur le processus d'élaboration du Plan directeur plutôt que sur le plan lui-même. Car le chemin parcouru compte parfois plus que la destination.

Concernant les groupes stratégiques, les collectivités locales ont mené une réflexion approfondie sur les acteurs à impliquer dans la démarche et sur la manière de les faire interagir. Une mission et un agenda clairs étaient déjà en place lorsque le maire a invité les professionnels à rejoindre le mouvement. C'est ainsi que le processus a pu impliquer des professionnels au-delà de ceux déjà engagés et que les documents stratégiques ont pu être élaborés dans les temps et avec le consensus de tous les participants. De même, la composition du Conseil consultatif et du Comité des sages sur le climat a fait l'objet de réflexions approfondies. L'objectif était d'impliquer des acteurs aussi différents que possible afin de maximiser leur coopération.

L'implication des entreprises privées a été une étape très importante, car la région compte plus de 50 000 entreprises qui emploient plus de 458 000 personnes. Chacun a d'abord dû apprendre à connaître le projet, son objectif, ce à quoi il contribue et les autres acteurs. Hanovre a organisé plusieurs réunions et événements de mise en réseau avant de demander des résultats concrets. Outre l'Alliance pour le climat, d'autres grands réseaux d'entreprises ont été créés, comme [ÖKOPROFIT](#). Le Plan directeur a initié et alimenté un mouvement qui a contribué à promouvoir l'action climatique au sein des entreprises.

Concernant les débats et les ateliers avec les citoyens, là aussi il a été essentiel de prendre son temps. Wissenschaftsladen Hannover e.V. a d'abord étudié les outils et les méthodes de participation en se basant sur une recherche documentaire et en menant des entretiens avec plus de 20 experts, avant de les tester dans les quartiers. Les organisateurs ont ainsi découvert qu'une « culture de la participation » est nécessaire en amont, parmi les citoyens, mais aussi parmi les politiques et l'administration locale, pour obtenir des résultats probants et acceptés par tous. Chacun doit également se familiariser avec les problèmes et les solutions potentielles, et avoir le sentiment qu'il peut faire la différence. Les outils de participation doivent être adaptés au groupe cible. Tout cela demande du temps et une bonne modération pendant les débats. Le processus et la communication sont aussi importants que les résultats obtenus.

La Ville de Hanovre compte maintenant s'appuyer sur son travail passé pour engager les acteurs dans la réalisation de son objectif pour 2035.

LIENS UTILES

- >> [Page d'accueil du site du Plan directeur](#)
- >> [Site de l'initiative nationale pour le climat – page sur Hanovre](#)
- >> [Documents concernant le Plan directeur](#)
- >> [Site de l'Alliance pour le climat](#)



LOUVAIN (BELGIQUE) LEUVEN2030

Leuven2030 en quelques mots

Leuven 2030 est une organisation à but non lucratif qui a été fondée par 60 membres, dont la Ville de Louvain, l'université KU Leuven, Voka – la Chambre de commerce du Brabant flamand, la banque KBC, l'institut de recherche imec, le distributeur d'électricité Eandis et des citoyens engagés de Louvain. Elle est devenue aujourd'hui une organisation solide avec plus de 600 adhérents qui représentent les habitants, les entreprises, les organisations de la société civile, les institutions de la connaissance et les collectivités locales.

Ce partenariat unique offre un cadre de coopération indispensable pour faire de Louvain une ville saine, vivable et neutre sur le plan climatique.⁶

► **Population de Louvain :** 102 000 habitants.

- 18 % de la population est internationale ;
- 50 000 étudiants (venant également de l'extérieur de Louvain) ;
- 1 000 habitants en plus chaque année ;
- $\frac{3}{4}$ des citoyens transitent vers la ville pour se rendre sur leur lieu de travail.

► **Superficie :** 56 km².

► **Principaux enjeux :** Louvain est une ville médiévale.

- Plus de la moitié des bâtiments sont des bâtiments classés ou se trouvent dans le périmètre de bâtiments classés, ce qui complique leur rénovation ;
- L'étroitesse des rues du centre historique fait qu'il est difficile d'organiser des transports publics de qualité ;
- L'expansion du stockage de CO₂ est limitée.

6. <https://www.leuven2030.be/english>

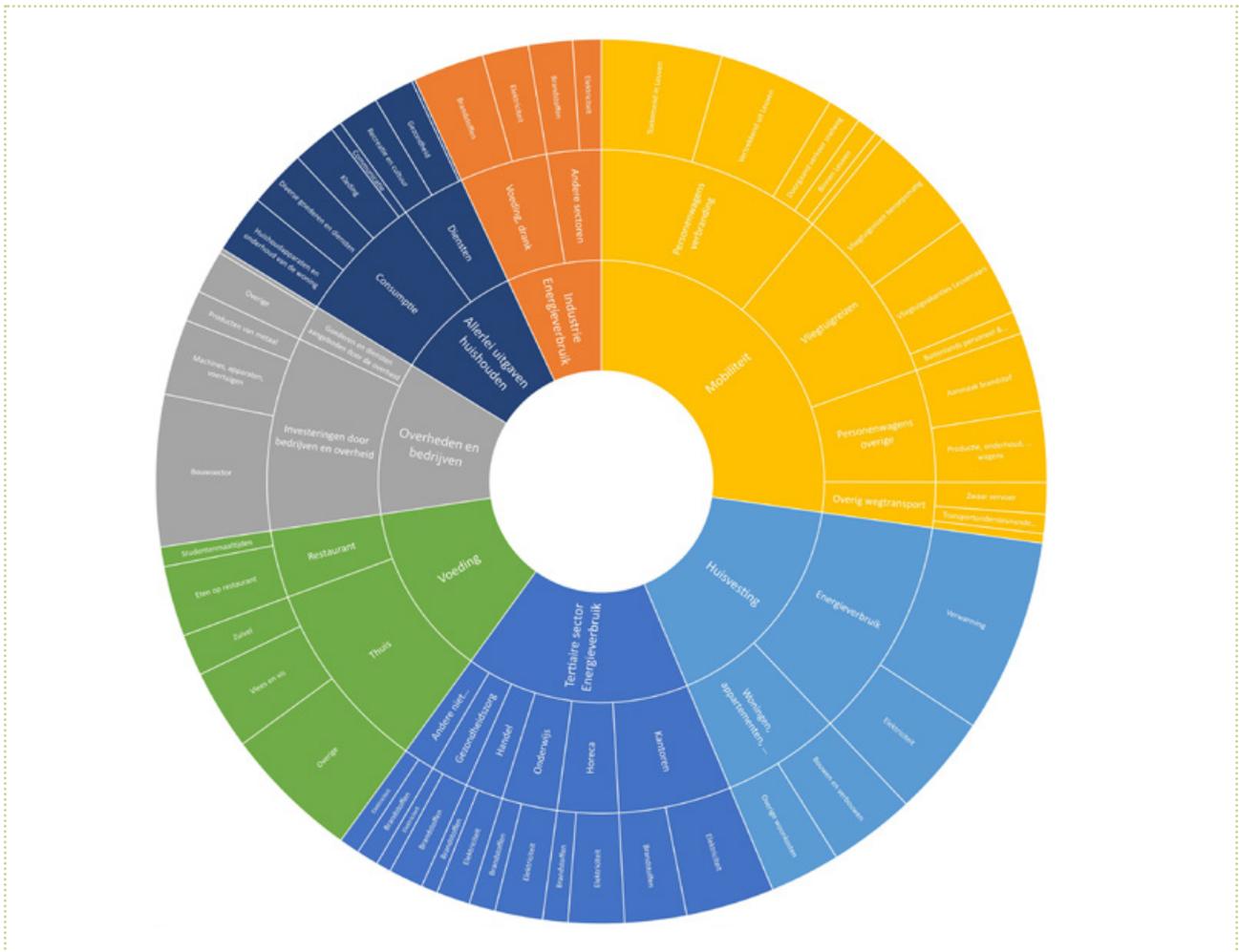
► **Objectif fixé : neutralité climatique à l'horizon 2050.**

- Réduction de 80 % des émissions de CO₂ d'ici 2050, d'une manière socialement juste ;
- Lancement d'un vaste processus sociétal au travers de la création d'une ONG regroupant toutes les parties prenantes de la ville et chargée de fixer les objectifs climatiques.

► **Reconnaissance internationale de Louvain :**

- Feuille verte européenne 2018 ;
- Finaliste au titre de Capitale européenne de l'innovation 2018 ;
- Finaliste du prix de l'Action Transformatrice 2019 ;
- Éluée Capitale européenne de l'innovation 2020.

► **Émissions (par secteur):**



Source : Leuven2030



ORIGINE DE LA DÉMARCHE

En 2011, le conseil municipal s'est fixé l'ambitieux objectif de faire de Louvain une ville neutre pour le climat d'ici 2030. Pour y parvenir, la municipalité a soutenu la création, en 2013, de **Klimaatneutraal 2030**, une ONG qui rassemble l'ensemble des partenaires nécessaires à la transformation de la ville et à la réalisation de cet objectif, à savoir la collectivité locale, des collectifs de citoyens, des institutions de la connaissance, des entreprises et des investisseurs. La même année, l'Université de Louvain publiait un rapport intitulé « **La transition vers un Louvain climatiquement neutre en 2030** », donnant au projet une **base scientifique pour lutter contre le changement climatique au niveau local**. Le rapport développe un scénario basé sur une réduction des émissions de 67 % d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2050 par rapport à 2010.

En 2016, l'ONG a été rebaptisée **Leuven 2030**. Alors qu'elle ne comptait que 60 membres en 2013, Leuven 2030 **est passée à plus de 600 adhérents aujourd'hui**, attirant des organisations très différentes désireuses de co-construire efficacement le plan d'action climatique de la ville. Les membres contribuent au fonctionnement de l'ONG en fournissant moyens humains et financiers.

En 2018, Leuven 2030 décide d'aller au-delà du rapport de 2013 et d'élaborer une **Feuille de route pour 2025 - 2035 - 2050** avec l'aide de l'agence d'urbanisme BUUR et de plus de 70 experts locaux. La Feuille de route comprend des actions concrètes qui doivent être prises par la collectivité locale et d'autres parties prenantes. Actuellement, 180 initiatives climatiques sont en cours de réalisation ou prévues. Elles sont portées par un groupe très divers composé de **18 coordinateurs**, dont des employés de la ville et de l'université, ainsi que des personnes du secteur privé.

En outre, des **jurys de citoyens** sont tirés au sort pour guider certains projets spécifiques. Pour le réaménagement des espaces publics, par exemple, 12 personnes ont été choisies au hasard parmi 2 000 candidats qui s'étaient portés volontaires pour choisir le type d'aménagement et le cabinet d'architectes en charge du projet.

La mise en œuvre de la Feuille de route et son efficacité feront probablement l'objet d'un suivi sur Futureproofed, un outil en ligne qui publie les émissions détaillées de la ville. Les organisations et les habitants pourront ainsi voir ce qui a été fait et dans quel objectif. La **mise à disposition publique des données d'évaluation** permettra également d'accroître la compréhension et l'acceptation des mesures prises.

Tous les 4 ans, les organisations partenaires représentées au sein du conseil d'administration sont invitées à définir leur propre plan d'action climatique et la manière dont elles souhaitent contribuer à la transition climatique de Louvain.

Les **objectifs de la Feuille de route seront régulièrement revus** par l'assemblée générale de Leuven 2030, avec l'aide d'un groupe de scientifiques qui se réunit régulièrement, sur la base du volontariat.



Leuven 2030 mobilise la créativité et l'ambition de la ville autour d'une vision : la neutralité climatique d'ici 2050. La ville veut en effet devenir l'un des laboratoires du futur en Europe grâce à **l'innovation collaborative, technologique et climatique**, et entend créer un cadre fructueux pour tous ses citoyens et parties prenantes.

Pour atteindre la neutralité climatique, le rapport de 2013 et la Feuille de route fixent un objectif de réduction des émissions de CO₂ de 67 % d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 2010. Le choix de « 2030 » dans le nom de l'ONG a pour but de maintenir le **sentiment d'urgence** et de souligner l'importance d'une baisse rapide des émissions, avec une étape intermédiaire très importante en 2030.

La Feuille de route établit 8 ambitions :

- Des logements neutres pour le climat ;
- Des services urbains neutres pour le climat ;
- Une mobilité neutre pour le climat ;
- Une consommation durable ;
- Des énergies renouvelables produites localement ;
- Une plus grande résilience urbaine ;
- Atteindre ensemble la neutralité climatique ;
- Partager les connaissances et innover.

Ces ambitions ont été déclinées en 80 groupes de projets et structurées en [13 programmes assortis d'actions concrètes et de jalons](#) :

1. Rénovation des bâtiments résidentiels ;
2. Rénovation des bâtiments non résidentiels ;
3. Nouvelles constructions neutres pour le climat ;
4. Des centres dynamiques et une politique d'implantation intelligente ;
5. Un transfert modal durable ;
6. Une flotte de véhicules plus verte ;
7. Production d'énergie verte ;
8. Alimentation durable et saine ;
9. Ville circulaire ;
10. Des espaces verts et résilients ;
11. Gouvernance et financement ;
12. Impliquer tout le monde dans la transition ;
13. Apprentissage et suivi.

La Feuille de route inclut également les émissions de CO₂ liées à la consommation et donc générées en dehors du territoire de la ville. Cela n'était pas prévu au début du processus et oblige Louvain à réduire ses émissions de CO₂ de 2 500 kilotonnes par an, soit près de quatre fois plus que ce qui était prévu dans les objectifs initiaux de Leuven 2030.



Leuven 2030 repose sur une logique de **collaboration horizontale, de prise de décision collective** et de responsabilité partagée. Tout citoyen et toute organisation peut devenir membre de l'association et être représenté à l'assemblée générale, laquelle se tient deux fois par an et vote les actions qui seront appliquées.

Leuven 2030 encourage un nouveau modèle de gouvernance de la ville sous la forme d'une quadruple hélice qui réunit tous les différents acteurs : **collectivité locale, institutions de la connaissance, entreprises et citoyens**. L'unité est préservée par la recherche d'un consensus et d'un terrain d'entente.

Au sein de l'Assemblée générale de Leuven 2030 et par le biais du Conseil d'administration et du Comité exécutif, chaque partie prenante a la possibilité de façonner l'avenir de la ville. Lors des Assemblées générales, toutes disposent du même nombre de voix :

- 20 % pour la collectivité locale ;
- 20 % pour les entreprises ;
- 20 % pour les institutions de la connaissance (universités et centres de recherche) ;
- 20 % pour les citoyens et les ONG ;
- 20 % pour les institutions semi-publiques comme les entreprises de transport public ou les entreprises énergétiques.

Cela signifie que la **collectivité locale a cédé de son pouvoir** et de son influence en matière de politique climatique à Leuven 2030, et n'est plus qu'un acteur de premier plan parmi d'autres. Toutes les parties prenantes sont sur un pied d'égalité et doivent s'approprier le projet de la ville pour le rendre efficace.

Un autre point essentiel est qu'il convient **d'inclure toutes les organisations qui partagent la même vision à long terme** et pas seulement les plus avancées ou les plus ambitieuses.

Outre la gouvernance, trois autres éléments sont essentiels pour comprendre l'approche de Louvain : la base scientifique, l'expérimentation et la communication.

L'ensemble du **processus est fondé sur les connaissances et les résultats**. Tout a commencé par une évaluation scientifique de la situation dans le rapport de 2013 et, aujourd'hui encore, les institutions scientifiques jouent un rôle majeur en proposant les prochaines étapes à suivre. Cela donne une légitimité aux actions, améliore la qualité des décisions et conforte le message de Leuven 2030 selon lequel le développement durable est une question non partisane.

Leuven 2030 réunit des organisations, des personnes et des idées très différentes. Cette approche permet de faire émerger **des solutions innovantes, qui doivent être testées**. Grâce à **l'expérimentation stratégique**, Leuven 2030 identifie des leviers dans plusieurs domaines (engagement des citoyens, gouvernance, données et suivi, financements) pour éliminer les obstacles au changement et accélérer la transition.

Leuven 2030 peut également compter sur une **communication performante**, sur une équipe de communication solide et sur le soutien d'une **agence spécialisée**. **Le storytelling (communication narrative)** fait partie intégrante du processus et est source d'inspiration pour les habitants, car il contribue à rendre les mesures plus concrètes, permet de livrer un message large et audible, d'imaginer à quoi pourrait res-

sembler la ville en 2030 et met en lumière les entreprises pionnières qui ont pris des mesures. Louvain encourage également la communication entre pairs, les citoyens apprenant l'existence de la feuille de route par leurs voisins, leurs collègues ou les commerçants locaux plutôt que par l'équipe de communication de Louvain. La sensibilisation du public est également assurée par des événements tels que la « semaine du climat » qui a lieu tous les ans. La communication narrative et la communication entre pairs sont utiles, car l'action climatique n'est pas une science exacte, mais fait appel à la science du comportement et à la psychologie.

Par ailleurs, des outils innovants sont utilisés pour mobiliser les citoyens et faire en sorte que les décisions soient prises sur la base d'une meilleure connaissance du terrain. Grâce à une application sur leur smartphone, par exemple, les citoyens fournissent des informations sur les routes les plus empruntées par les vélos, permettant ainsi à la municipalité d'adapter l'infrastructure aux besoins réels.



FINANCEMENT

Le financement est assuré pour **moitié par la ville et pour moitié par les autres partenaires**. Louvain s'efforce de construire un modèle solide d'investissement dans la neutralité climatique, mais son financement reste un problème, car les organisations qui investissent ne sont pas toujours celles qui en récoltent les bénéfices.

Concernant la performance énergétique des bâtiments et la production d'énergie renouvelable, [Leuven 2030 a reçu 1,5 million d'euros](#) du [programme ELENA](#) de la Banque européenne d'investissement avec pour objectif de générer des investissements à hauteur de 39 millions d'euros. Au final, le nombre de partenaires impliqués est passé de 17 à 24, pour un investissement collectif de plus de 50 millions d'euros. La ville a également créé un fonds pour réinvestir les économies réalisées grâce aux investissements dans les nouvelles mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique.

Louvain a aussi bénéficié d'autres initiatives européennes comme la [Communauté européenne de l'innovation climatique EIT Climate-KIC](#) et a reçu 1 million d'euros lorsqu'elle a été élue Capitale européenne de l'innovation

Les organisations membres apportent également une contribution financière directe à Leuven 2030 et l'association prévoit d'utiliser d'autres outils pour stimuler l'investissement, comme un fonds local pour le climat, des coopératives énergétiques ou le désinvestissement.

Leuven 2030 suit également de près les appels à propositions, européens ou autres, et y répond, généralement en étroite collaboration avec les membres de son réseau.



SUCCÈS DE LA DÉMARCHE

Avec sa feuille de route, Leuven 2030 a décidé d'engager la ville sur une voie ambitieuse, fondée sur la science, qui **visé la nécessité et non la faisabilité** en termes de réduction de CO₂. Cela signifie que le processus doit commencer par une réflexion sur ce qui doit être fait et non sur ce qu'il est possible de faire.

Pour y parvenir, un **nouveau modèle de gouvernance** a été mis en place, impliquant toutes les parties prenantes dans un partenariat horizontal. Ce dispositif permet aux citoyens et aux organisations de contribuer à façonner l'avenir de la ville et incite les entreprises à accepter des objectifs ambitieux.

Une telle collaboration accroît l'ambition climatique de la ville et permet à la collectivité locale de **prendre des mesures énergiques qui, autrement, auraient été très difficiles à faire accepter**. Le [Plan de mobilité](#) par exemple, adopté en 2016 avec le soutien de la plateforme citoyenne « [Straten vol Leuven](#) » en lien avec Leuven 2030, a évincé les voitures du centre-ville, améliorant instantanément la qualité de l'air et des espaces publics. Le plan a été largement accepté par les citoyens, car le modèle de gouvernance partagée lui conférait une certaine légitimité. Les collectivités locales peuvent donc avoir tout intérêt à partager leurs responsabilités.

Cette collaboration est également **source de savoir**, car les acteurs peuvent proposer des solutions à des problèmes auxquels ils sont directement confrontés, sachant que les mesures prises auront un impact direct sur leur quotidien. Louvain tente actuellement d'appliquer ce modèle de gouvernance à d'autres domaines, comme l'éducation et la santé.

Leuven 2030 possède également de **solides aptitudes organisationnelles et en matière de diplomatie**, puisqu'elle a su trouver le juste équilibre entre les acteurs tout en restant au centre de la communauté. L'organisation s'est donné les moyens d'agir efficacement en augmentant considérablement son personnel et en engageant 20 coordinateurs de programme à temps partiel chargés de gérer les 13 programmes et le portefeuille d'expériences stratégiques.

C'est une stratégie payante, mais qui tarde à porter ses fruits. **Les émissions de CO₂ n'ont pas augmenté** au cours de la dernière décennie alors que la population de la ville a augmenté de 10 % et, suite à la mise en place du plan de mobilité, le nombre de cyclistes dans le centre-ville a progressé de 40 % au cours des trois dernières années. La rénovation des bâtiments est cependant en retard, avec seulement 1 % du parc immobilier rénové alors qu'au moins 3 % sont visés. Faire la démonstration des progrès réalisés, évaluer les objectifs et les réviser, comme le fait régulièrement Leuven 2030 reste donc essentiel. Leuven 2030 développera également un « **système de checklist** » afin de s'assurer que les nouvelles politiques prises sont bien compatibles avec les objectifs de la feuille de route.



LIENS UTILES

- >> [Site de Leuven2030](#)
- >> [Leuven 2030 – Feuille de route 2025-2035-2050](#)
- >> [Présentation de Leuven 2030](#)
- >> [Capitale européenne de l'innovation 2020 – Louvain, Commission européenne](#)
- >> [EIT Climate-KIC Interview du Bourgmestre, M. Ridouani](#)



MANCHESTER (ROYAUME-UNI) LE PARTENARIAT ET L'AGENCE DE MANCHESTER SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Manchester en quelques mots

« Le Partenariat et l'Agence de Manchester sur le changement climatique sont chargés de superviser et de défendre les actions visant à lutter contre le changement climatique sur le territoire de la ville. » ⁷
Le partenariat rassemble des organisations et des secteurs clés et fournit une structure leur permettant de se réunir et de suivre les actions prises pour lutter contre le changement climatique, en coopération avec l'Agence, une organisation indépendante à but non lucratif financée par le Conseil municipal.

► **Population :**

- Environ 553 000 habitants pour la Ville de Manchester ;
- 2 705 000 habitants dans l'aire urbaine ;
- Croissance de 19 % entre 2001 et 2011.

► **Superficie :** 115,6 km².

► **Principaux enjeux :** première ville industrielle du pays, Manchester présente des traits caractéristiques de nombreuses villes postindustrielles.

- Problèmes de santé publique : espérance de vie plus courte, taux élevé de cancers, de maladies cardiovasculaires, hépatiques et respiratoires, obésité infantile plus forte ;
- Beaucoup de pauvreté et de sans-abris.

► **Objectif fixé :** budget carbone de 15 millions de tonnes sur la période 2018-2100 pour les émissions directes de CO₂ (émissions liées à la consommation, secteur de l'aviation inclus) – **objectif zéro carbone au plus tard en 2038.**

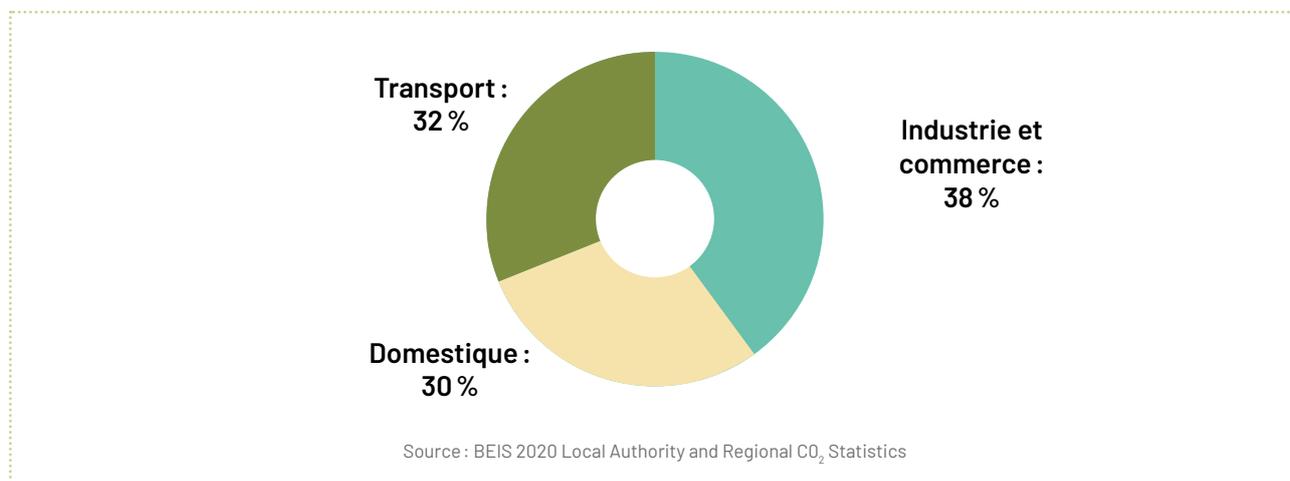
- Objectif élaboré sur une base scientifique ;
- Nouveau modèle de gouvernance : le Partenariat de Manchester sur le changement climatique rassemble les parties prenantes autour de l'action pour le climat.

7. <https://www.manchesterclimate.com/MCCP>

► **Reconnaissance internationale :**

- 2016 Cité européenne de la science ;
- Lauréat du 7^e Prix pour la planification de la mobilité urbaine durable (2018).

► **Émissions (par secteur, 2018)⁸ :**



ORIGINE DE LA DÉMARCHE

La démarche en faveur de l'action climatique de Manchester a commencé en 2009 lorsque le Conseil municipal a invité l'ensemble des acteurs locaux (écoliers, étudiants, habitants, associations, entreprises, universités, hôpitaux et organisations caritatives) à prendre part à un vaste processus visant à imaginer l'avenir de la ville. Pendant six mois, 200 habitants et 100 organisations ont travaillé à l'élaboration de « [Manchester : A Certain Future](#) » (MACF), la toute première stratégie sur le changement climatique de la ville pour la période 2010 - 2020. L'un des objectifs visait une réduction de 41 % des émissions de CO₂ sur le territoire de la ville à l'horizon 2020 par rapport à 2005. Cette stratégie a été défendue et supervisée par « Manchester : A Certain Future Steering Group », un comité de pilotage coordonné par le Conseil municipal au sein duquel sont représentées les diverses parties prenantes.

En 2015, la Ville a décidé d'aller plus loin en lançant le forum « [Our Manchester](#) », un organe composé de 40 hauts responsables issus des secteurs public et privé, du monde associatif et du milieu académique. Le forum est présidé par le chef du Conseil municipal de Manchester et intègre le comité de pilotage du MACF. S'en est suivie une consultation publique à laquelle ont participé plus de 2 500 personnes qui a débouché sur l'adoption de « [Our Manchester](#) », une vision et une stratégie globale pour la période 2016 - 2025. L'objectif est de guider et de coordonner les actions menées par le Conseil municipal et les autres acteurs, afin de s'assurer que tous vont bien dans la même direction. « Our Manchester » reprend l'engagement principal de Manchester qui est de « jouer pleinement son rôle afin de limiter les effets du changement climatique », y compris en s'engageant à atteindre zéro émission de carbone au plus tard en 2050.

8. Source : <https://www.manchesterclimate.com/sites/default/files/Mcr%20Climate%20Change%20Annual%20Report%202020%20Single%20Pages.pdf>

Pour superviser la mise en œuvre de la stratégie « Our Manchester », plusieurs commissions ont été créées, chacune chargée d'une priorité (par ex. Commission emploi et compétences, Commission santé et bien-être, Commission des quartiers). Ces commissions sont composées de hauts responsables d'organisations clés et se réunissent régulièrement.

Ensuite ont été créés [l'Agence de Manchester sur le changement climatique](#) et le [Partenariat de Manchester sur le changement climatique](#), respectivement en 2015 et 2018. Éléments centraux de la stratégie, ces deux instances sont chargées de superviser et de défendre les actions visant à lutter contre le changement climatique sur le territoire de la ville. Le Partenariat rassemble plus de 70 organisations publiques et privées de 10 secteurs différents, dont de grandes entreprises. Le Conseil municipal y est représenté par deux de ses membres, de même que le [Manchester Climate Change Youth Board](#), une commission qui rassemble des jeunes de 13 à 28 ans. Collectivement, ces acteurs sont responsables de 20 % des émissions directes de CO₂ sur le territoire et ont une influence sur les 80 % restants. Tout citoyen peut [se porter candidat à la présidence](#) du Partenariat. Le Partenariat est soutenu par l'Agence de Manchester sur le changement climatique, une organisation indépendante à but non lucratif financée par le Conseil municipal, d'autres partenaires et par des projets.

En octobre 2018, l'Agence et le Partenariat ont publié une proposition intitulée « [Playing Our Full Part](#) », dans laquelle ils fixent l'objectif d'atteindre zéro émission de carbone d'ici 2038, au lieu de 2050. Un mois plus tard, la proposition était adoptée par le Conseil municipal, relevant de manière significative l'ambition climatique de la ville.

Le dispositif fonctionne toujours. En juillet 2019, le Conseil municipal a déclaré l'état d'urgence climatique. En 2020 a été officiellement approuvé le [Cadre de Manchester sur le changement climatique pour la période 2020-2025, une stratégie élaborée par le Partenariat et l'Agence afin de permettre à Manchester de respecter son engagement de « jouer pleinement son rôle »](#). Les membres du partenariat ont également défini leur propre plan d'actions dans lequel ils détaillent la manière dont ils entendent contribuer à la stratégie de la ville.



OBJECTIF

Pour atteindre l'ambitieux objectif de zéro émission de carbone d'ici 2038, [l'Agence et le Partenariat ont proposé](#) de calculer le budget carbone dont dispose la Ville et de le répartir sur des périodes de 5 ans, conformément aux [recommandations des institutions de la connaissance locales](#), dont l'Université de Manchester et le Tyndall Centre.

L'Agence et le Partenariat ont identifié sept domaines d'action :

- Les bâtiments (neufs et anciens),
- Les énergies renouvelables,
- Le transport et l'aviation,
- L'alimentation,
- La société de consommation,
- Les infrastructures vertes et les solutions basées sur la nature,
- Aider et donner aux habitants et organisations les moyens d'agir.

Le Conseil municipal a adopté les propositions fondées sur la science faites par le Partenariat et l'Agence et les a intégrées au [Cadre de Manchester sur le changement climatique 2020-2025](#).

APPROCHE

La Ville **n'a pas établi de plan précis, mais plutôt un cadre d'action plus large** dans lequel chaque habitant et chaque organisation peut apporter sa propre contribution. Ce cadre fournit la matière principale autour de laquelle viennent **« se raccorder » les plans individuels** qui permettront d'atteindre l'objectif de « zéro carbone » à l'horizon 2038. Chaque acteur dispose des outils et du soutien nécessaires pour agir et peut signer un [engagement à agir](#) dans lequel il fixe ses propres objectifs de réduction des émissions de CO₂.

Le cadre et ses objectifs seront régulièrement **mis à jour sur une base scientifique et collaborative** par l'Agence et le Partenariat, avec l'aide de [groupes consultatifs](#) nouvellement créés regroupant des instituts du savoir par domaine spécifique :

- Groupe consultatif « Zéro carbone » ;
- Groupe consultatif « Adaptation et Résilience » ;
- Groupe consultatif « Santé et Bien-être » ;
- Groupe consultatif « Inclusion, Zéro carbone et Résilience climatique ».

Le Partenariat et l'Agence de Manchester sur le changement climatique sont des dispositifs sur le long terme **qui permettent d'engager les différents acteurs** dans un processus collaboratif en leur donnant la possibilité de contribuer à la construction de la transition verte. Leur force réside dans le **dialogue public permanent** qu'ils entretiennent avec le Conseil municipal et dans la mise en œuvre effective de leurs propositions. Le fait que le Conseil municipal ait accepté de confier la responsabilité de sa politique climatique à l'Agence et au Partenariat est un facteur clé de réussite.

Chaque acteur [devant prendre ses propres engagements](#), il est important que le Partenariat soit perçu comme **attractif**. Les entreprises engagées doivent se **sentir valorisées** du fait de leur appartenance à un réseau actif et par la publicité qui est faite de leurs actions. L'ensemble de la communauté doit comprendre et soutenir la voie empruntée par la Ville, d'où **l'importance du storytelling, ou communication narrative**.

Afin d'engager la population, l'Agence mène des campagnes d'information destinées à un public scolaire ainsi que des [campagnes de sensibilisation](#). Les efforts de sensibilisation sont particulièrement payants depuis que l'Agence s'est associée à l'organisation caritative environnementale [Hubbub](#) pour soutenir les [campagnes de sensibilisation participatives](#). Celles-ci présentent des actions concrètes et réalistes en faveur du climat qui visent à inspirer et mobiliser les citoyens en leur permettant de participer efficacement à la protection du climat dans leur quartier.



Manchester utilise également la plateforme d'engagement en ligne [Commonplace](#) afin de rapprocher les différents publics des élus locaux, un point particulièrement utile en période de Covid. Les citoyens peuvent y répondre aux consultations, donner directement leur avis sur les projets, partager leurs réflexions et faire de nouvelles propositions, ce qui contribue à renforcer la confiance et la compréhension mutuelle au sein de la population. Pour certains projets, les idées doivent venir directement des personnes concernées. Ce fut par exemple le cas pour la réduction des émissions de CO₂ dans les écoles, les propositions venant directement des enfants.

Le fait que **tout le monde puisse postuler à la présidence du partenariat** est également un symbole fort de l'implication de la société civile, à qui il revient de superviser le partenariat. D'autres outils destinés à des [actions concrètes individuelles](#) sont encore en cours de développement.

Un autre levier clé qui explique le succès de la démarche est **l'évaluation honnête et transparente** qui en est faite. Avec l'aide des groupes consultatifs chargés d'évaluer les objectifs et leur mise en œuvre, le Partenariat et l'Agence publient chaque année un [rapport public](#) qui décrit les progrès réalisés et les prochaines étapes à franchir. L'Agence transmet également chaque année ses résultats à la [Convention mondiale des Maires et au Carbon Disclosure Project \(CDP\) pour procéder à une évaluation](#) et à une comparaison avec des villes similaires.



FINANCEMENT

La stratégie de lutte contre le changement climatique de Manchester est financée par diverses sources, publiques et privées, au niveau local, national et européen.

Le projet [GrowGreen](#), financé par l'UE sur la période 2017-2022, soutient Manchester et ses partenaires européens à hauteur de 11,2 millions d'euros. Il est coordonné par le Conseil municipal de Manchester. La Ville est également le chef de file des projets [Zero Carbon Cities](#) et [C-Change](#) et participe au projet Food Wave. Tous ces projets sont financés par l'UE.

Au total, le Comté du Grand Manchester a reçu 169 millions d'euros au titre d'Horizon 2020 pour 293 projets (pour la plupart des projets de recherche menés par des universités).

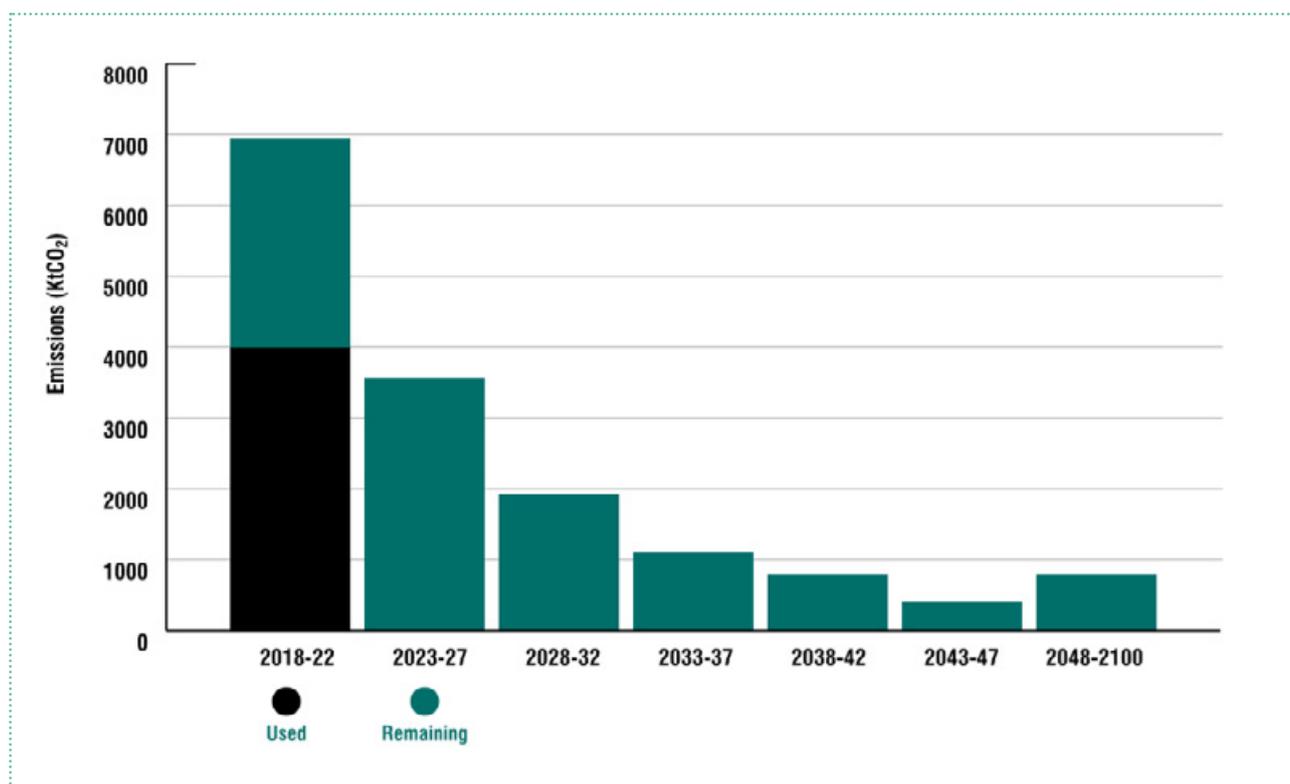
Des **solutions innovantes de financement des investissements** sont également étudiées. Le projet [IGNITION](#) réunit 12 partenaires représentant des collectivités locales, des universités, des ONG et des entreprises et vise à identifier les sites où un investissement dans des solutions fondées sur la nature serait efficace pour lutter contre le changement climatique. Les projets sont ensuite regroupés au sein de **groupes de projets plus vastes** nécessitant un investissement d'environ 11 millions d'euros afin de les rendre plus attractifs aux investisseurs privés. IGNITION bénéficie d'un financement de 4,5 millions d'euros au titre de l'initiative européenne « Actions innovatrices urbaines » (AIU), qui dépend du Fonds européen de développement régional (FEDER).

SUCCÈS DE LA DÉMARCHE

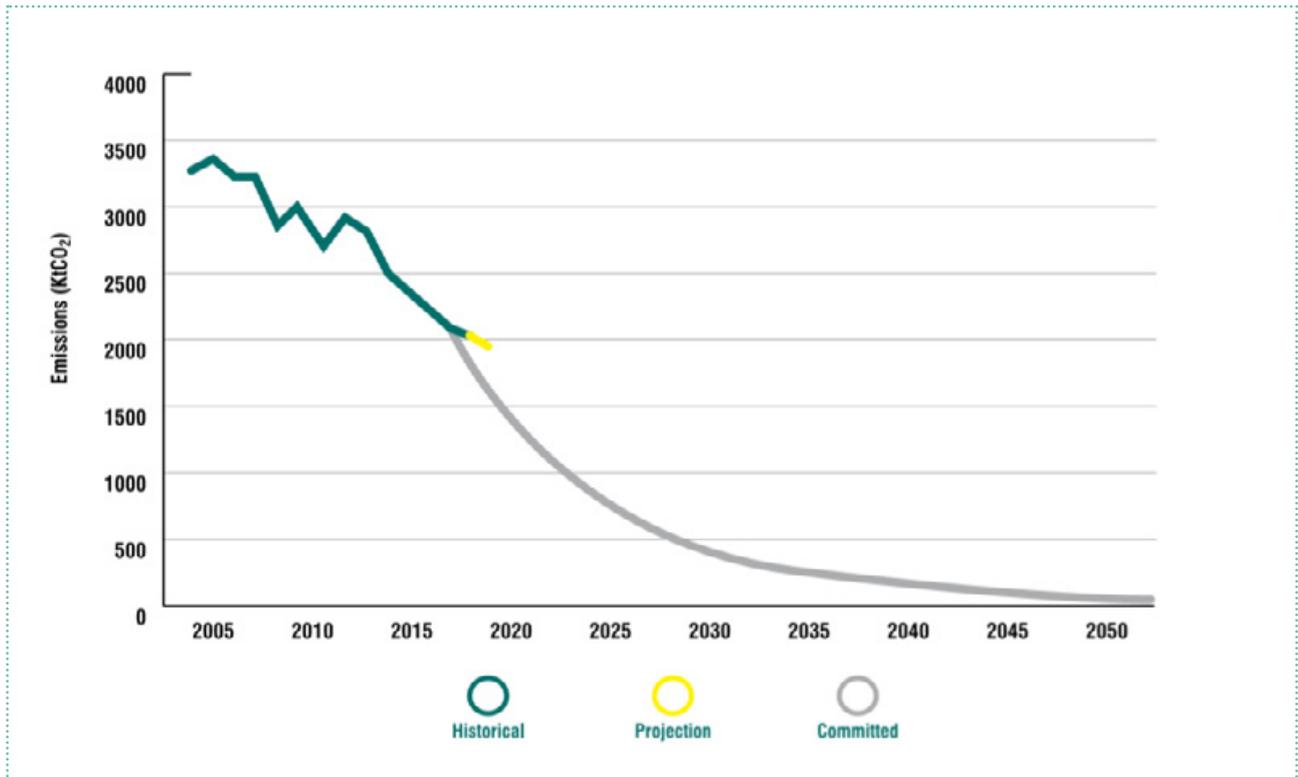
Au travers de son Partenariat et de son Agence sur le changement climatique, Manchester a défini un cadre **qui engage les acteurs locaux – collectivités locales, organisations diverses, institutions de la connaissance et citoyens** – et les encourage à coopérer sur le long terme. Ce processus a permis à Manchester de se fixer un objectif ambitieux, à savoir ne pas dépasser le budget carbone qui lui reste et ne plus émettre de carbone à l'horizon 2038. Cet objectif est encore régulièrement évalué et adapté grâce à un dialogue entre le groupe consultatif « Zéro carbone » et les membres du partenariat. La contribution des groupes consultatifs scientifiques, qui apportent connaissances et légitimité, a été et reste cruciale.

En 2019, les **émissions de CO₂ ont baissé de 40 % par rapport à 2005**, ce qui est conforme aux objectifs de la stratégie de lutte contre le changement climatique de Manchester établie pour la période 2010-2020. L'élaboration d'un budget carbone par le Partenariat et l'Agence de Manchester est un bel exemple de PACT, mais Manchester peine encore à atteindre les nouveaux objectifs climatiques, particulièrement ambitieux, qu'elle s'est fixés en 2018. Au vu des quantités de CO₂ émises en 2018 et 2019, il faudra réduire les émissions directes de 14,8 % à compter de 2020 pour rester dans les limites du budget carbone, et non de 13 % comme prévu initialement. Une réduction de 50 % sera ensuite nécessaire sur la période 2020-2025.

L'exemple de Manchester enseigne également que **l'implication des citoyens reste la partie la plus difficile**. Atteindre toute la population, et pas seulement les habitants déjà engagés, pour les encourager à agir relève encore du défi. L'absence de candidat adéquat pour occuper la présidence du partenariat lors de la première campagne en 2019 en est la parfaite illustration.



Source: Manchester Climate Change Agency



Source: Manchester Climate Change Agency

LIENS UTILES

- >> [Sites du Partenariat de Manchester sur le changement climatique et de l'Agence de Manchester sur le changement climatique](#)
- >> [Our Manchester – la stratégie de Manchester \(2016\)](#)
- >> [Cadre de Manchester sur le changement climatique 2020-2025](#)
- >> [Cadre Zéro Carbone de Manchester 2020-2038](#)



ROUEN NOTRE COP21

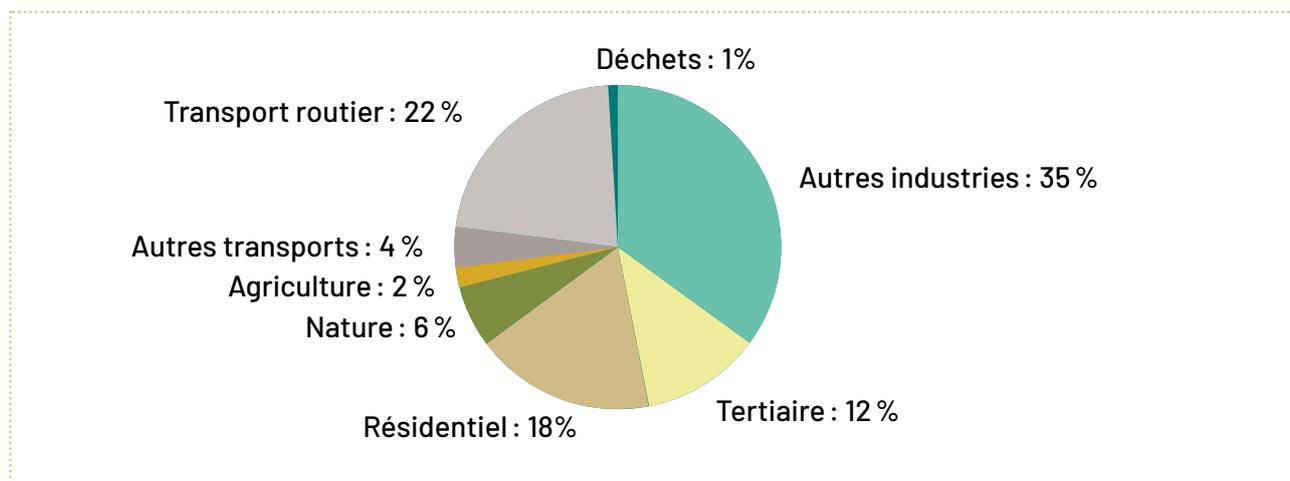
La Métropole Rouen Normandie en quelques mots

« Notre COP21 » est une démarche participative lancée par la Métropole Rouen Normandie pour mobiliser les acteurs locaux autour de l'action climatique et leur permettre de contribuer à l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial. Outre leur participation à la définition d'une stratégie locale en faveur du climat, les entreprises ont pris des engagements individuels qu'elles ont élaborés elles-mêmes et qui ont été rassemblés dans « L'Accord de Rouen pour le climat ». Un lieu d'information et d'échanges a également été ouvert pour sensibiliser les habitants et leur permettre de s'exprimer.

- ▶ **Population de la métropole :** 498 822 habitants – 71 communes.
- ▶ **Superficie :** 664 km².
- ▶ **Principaux enjeux :** une grande partie des émissions de GES sont d'origine industrielle (60 % en 2008). Suite à la fermeture d'usines, ces émissions ont baissé de 36 % entre 2008 et 2014.
- ▶ **Objectif fixé :** réduire les émissions de CO₂ de 73 % d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- ▶ **Reconnaissance :** label **Cit'ergie**, la version française des « European Energy Award ». Ce label récompense et accompagne les municipalités qui s'engagent dans la transition « climat air énergie ».



► **Émissions directes (2014, hors production d'énergie)** : 2,94 millions teqCO₂.



ORIGINE DE LA DÉMARCHE

La démarche climat de Rouen repose sur deux faits principaux. D'abord, une prise de conscience liée au **constat scientifique** suivant : en 2017, la métropole a calculé qu'elle ne contrôlait que 8 à 10 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire. Pour réduire efficacement les émissions de GES, elle devait donc travailler avec les acteurs locaux. Ensuite, **le lobbying réussi du WWF** : le président de la Métropole était en échange constant avec le directeur du WWF France, Pascal Canfin, qui l'a incité à agir. En 2017, le WWF France signait une convention de partenariat avec la Métropole Rouen Normandie afin de l'aider, politiquement et techniquement, à lancer un vaste processus sociétal baptisé « COP21 locale ».

Cette démarche a été **très bien accueillie** par les entreprises privées, ainsi que par les ONG et les habitants. De nombreux acteurs n'attendaient en effet qu'un stimulus politique pour prendre des mesures climatiques.

Au cours de l'année 2018, un groupe d'experts locaux, appelé **« GIEC local »**, a été constitué pour donner au processus une base scientifique. Avec son aide, la Métropole a établi un diagnostic scientifique détaillé, rassemblant des informations précises sur les origines et les conséquences des différentes émissions, sur les consommations énergétiques par secteur, et sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Ce fut une étape essentielle pour connaître les défis à relever, justifier les actions futures et les rendre plus compréhensibles.

Sur la base de ce diagnostic, la Métropole a publié la même année une vaste stratégie, fixant des objectifs généraux tels que la **réduction de 73 % des émissions de GES d'ici 2030** et le passage à 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050, ainsi que des objectifs spécifiques par secteur. La stratégie a également ouvert la voie au processus de COP, en précisant que toutes les organisations volontaires devaient s'engager sur des objectifs généraux, ainsi que sur des objectifs individuels qu'elles auraient elles-mêmes élaborés.

Ainsi, pendant plusieurs mois, les organisations volontaires ont défini **des engagements climatiques individuels et collectifs** en mobilisant des citoyens, des chercheurs, des entreprises privées et des administrations publiques. Le processus a abouti en novembre 2018 à la signature solennelle de

« [L'Accord de Rouen pour le climat](#) » par tous les acteurs concernés, dont 70 entreprises privées. Il s'agit d'une vaste feuille de route qui reprend les grandes lignes de la stratégie, ainsi que l'ensemble des objectifs pris individuellement.

Parallèlement à cela, [un plan d'actions](#) a été développé par la Métropole. Celui-ci reprend les engagements pris sur la période 2019-2024 sous forme de fiches thématiques :

- Bâtiments ;
- Mobilité durable ;
- Énergies renouvelables et de récupération ;
- Air ;
- La ville de demain ;
- Agriculture et forêt ;
- Déchets ;
- Mobilisation des acteurs du territoire ;
- La Métropole exemplaire.

Ensemble, le diagnostic, la stratégie, l'accord et le plan d'actions forment le [Plan Climat Air Énergie Territorial \(PCAET\)](#). Face au succès de cette démarche participative, la Métropole a décidé de lancer une [concertation publique](#) sur le PCAET entre février et avril 2019. Grâce à une enquête en ligne, à un outil participatif sur Internet et à des ateliers, **les habitants et les ONG ont pu donner leur avis** sur la démarche, poser les questions qui les préoccupent le plus et faire de nouvelles propositions.

La Métropole s'est également rapprochée de l'Autorité environnementale et des services de la Région Normandie pour qu'ils donnent leur avis sur le PCAET. Elle a ensuite demandé à des cabinets d'études [d'analyser les résultats de la concertation](#) et de formuler des recommandations. Sur cette base, la Métropole a répondu publiquement point par point aux critiques et propositions des [citoyens](#) et des [services de la Région](#) et a ajouté plusieurs mesures au plan, comme le renforcement de la communication sur l'efficacité énergétique.

En novembre 2019, les citoyens ont eu la possibilité de [voter en ligne](#) sur la dernière version actualisée du PCAET, version qui a ensuite été adoptée en **décembre 2019** par le Conseil métropolitain.

Le **processus est toujours en cours**, car les organisations continuent de prendre de nouveaux engagements et de nouvelles organisations rejoignent le mouvement. Grâce à l'organisation de débats publics, les citoyens sont invités à réfléchir aux prochaines étapes. Le grand défi est maintenant de mettre en œuvre les actions annoncées.



OBJECTIF

L'objectif principal du processus est de mettre en œuvre l'Accord de Paris au niveau local grâce à une **coopération entre les communes de la métropole, les organisations publiques et privées et les citoyens**. La COP21 locale vise à sensibiliser les acteurs aux défis environnementaux, à apporter des solutions

innovantes et à inciter les parties prenantes à s'engager dans des mesures climatiques concrètes. L'action climatique doit devenir une valeur de notre société si l'on veut que l'ensemble des acteurs s'inscrivent dans cette démarche.

Le diagnostic a permis de connaître en détail les émissions de GES et les consommations d'énergie de la métropole. En 2014, la Métropole Rouen Normandie a émis 2,94 millions de teqCO_2 de catégorie 1, ce qui comprend toutes les émissions produites sur son territoire en dehors de celles liées à la production d'énergie. Les émissions de catégorie 1 ne représentent qu'une minorité des émissions de Rouen (34 %), la majeure partie sont produites en dehors des frontières de la Métropole et sont liées à sa consommation.

La Métropole entend **réduire de moitié les émissions de catégorie 1 d'ici à 2026** par rapport à 2005 (les émissions ont déjà baissé de 36 % entre 2008 et 2014 grâce à une diminution de l'activité des raffineries). D'ici 2050, Rouen ambitionne de réduire les émissions de catégorie 1 de 83 %. La consommation d'énergie devrait être réduite de 70 % d'ici 2050 par rapport à 2005, et la production d'énergies renouvelables devrait être multipliée par 2,5.



La démarche mise en place par Rouen s'appuie sur des **faits scientifiques solides**. En 2017, l'une des premières mesures prises par la collectivité a été de créer un comité scientifique appelé « [GIEC local](#) ». Il s'agit d'un groupe de 15 experts bénévoles issus d'institutions scientifiques publiques et privées locales (majoritairement de l'Université Rouen Normandie), dont le rôle est d'apporter une expertise indépendante sur différents sujets, du changement climatique à l'agriculture en passant par la psychologie sociale, les études urbaines et l'économie. Depuis 2018, le groupe a publié 4 rapports, sensibilisant et incitant les responsables politiques ainsi que les organisations et les citoyens à agir.

Pour réussir, la Métropole a décidé de jouer sur trois leviers : les organisations publiques et privées, les communes de la métropole et les citoyens. Chaque acteur est encouragé à fixer ses **propres engagements**, qui sont ensuite validés par un comité de vérification mis en place par l'administration locale. **L'idée de progression** est au cœur de la démarche : les étapes en cours sont prises en compte et tous les acteurs ne se fixent pas les mêmes objectifs, mais partagent une ambition commune de faire mieux que ce qui a été fait précédemment.

La démarche repose sur la responsabilité individuelle. Chaque acteur est incité à agir sur son cœur d'activité, là où il émet le plus d'émissions. **Les collectivités locales restent les moteurs** de la COP21 locale, mais l'implication d'autres acteurs est essentielle pour faire vivre le processus.

Pour encourager les organisations à agir, la COP21 locale leur apporte [son soutien et les récompense](#). Elle apporte **son soutien** par le biais d'ateliers et de réunions individuelles au cours desquels les acteurs peuvent obtenir des conseils utiles de la part d'experts et de pairs. **Elle récompense** en mettant en avant les acteurs engagés sur son site Web, en [labellisant les événements](#) et en organisant des visites de terrain sur les lieux où des actions innovantes sont mises en œuvre. La COP21 locale apporte donc visibilité et expertise.

Outre l'engagement individuel, les organisations ont également la possibilité de rejoindre des **coalitions d'acteurs** afin de prendre des engagements collectifs. Il existe trois types de coalitions : par type d'activité (échange de bonnes pratiques), par zone géographique (pour augmenter l'échelle des bonnes pratiques) et par intérêt commun (pour contribuer à un même objectif, par exemple les panneaux photovoltaïques). Certaines coalitions ont été proposées par la Métropole, d'autres se sont constituées d'elles-mêmes.

En ce qui concerne l'engagement citoyen, la COP21 locale a développé **un large panel d'outils physiques et numériques** pour sensibiliser, donner les moyens d'agir et lancer un processus d'échange durable.

L'« **Atelier COP21** », d'abord un lieu fixe dans le centre-ville, puis un atelier itinérant, a été mis en place pour informer, débattre et recueillir les demandes des citoyens. Des événements publics et des ateliers y sont régulièrement organisés. L'Atelier COP21 a déjà reçu près de 13 000 personnes et a été doté d'une [plateforme en ligne](#) pour continuer à remplir sa mission.

Sur les **réseaux sociaux**, un « [Club COP21](#) » a été créé pour développer l'échange de conseils entre citoyens. En outre, l'application pour smartphone « WAG - we act for good » a été développée avec le WWF pour encourager les citoyens à adopter un comportement plus durable. Près de 800 familles de deux quartiers ont également bénéficié d'un **coaching individuel**.

Après la signature de l'Accord de Rouen pour le climat, le rôle de la société civile dans le processus décisionnel a augmenté. Le dialogue public a donné aux citoyens et aux organisations la possibilité de contribuer réellement au plan climat. La Métropole a toutefois gardé le pouvoir de décision entre ses mains, car elle est la seule à pouvoir décider des propositions retenues.

Avec l'accident industriel survenu à l'usine Lubrizol en septembre 2019, la volonté des citoyens d'être directement impliqués a augmenté. La Métropole réfléchit actuellement à de nouveaux moyens de renforcer leur engagement, par exemple au moyen d'une assemblée citoyenne.

Pour évaluer le processus, un [Conseil d'évaluation de la transition écologique](#) a été créé. Il est composé d'experts bénévoles choisis par la collectivité et donne chaque année un avis impartial sur l'efficacité des politiques mises en œuvre. Pour l'instant, le conseil se concentre sur trois thèmes : la mobilité, la résilience et les externalités produites par les actions entreprises (par exemple sur la justice sociale ou le bonheur).



FINANCEMENT

L'ensemble de la démarche est **financé par la Métropole Rouen Normandie**. Sur 3 ans, la collectivité aura dépensé 1 million d'euros. Il est temps désormais de mettre en œuvre les projets et Rouen sait pouvoir compter sur les organisations individuelles engagées.

Grâce à l'appel à projets « [Je participe](#) », organisé en 2019, les citoyens ont pu soumettre des projets liés à la transition écologique. Ces projets ont ensuite été financés pour moitié par financement participatif et pour moitié par la Métropole.



SUCCÈS DE LA DÉMARCHÉ

Au total, 71 communes, **160 entreprises** et 18 coalitions d'acteurs se sont déjà engagées, et de nouveaux acteurs rejoignent le processus chaque année. Ils s'engagent sur plusieurs objectifs concrets et individuels, en plus de la feuille de route générale qu'ils ont co-construite. 224 événements ont été ainsi labellisés écoresponsables par la COP21 locale.

Pour atteindre ce stade d'engagement, une **base scientifique est essentielle**. L'évaluation scientifique réalisée par la Métropole – démontrant que l'action de tous les acteurs était nécessaire pour réduire efficacement les émissions de GES – a été le déclencheur du processus. Le GIEC local alors mis en place a légitimé les actions entreprises en montrant l'urgence du changement climatique et ses conséquences au niveau local. Il rend le changement climatique plus tangible aux yeux des citoyens et incite les décideurs politiques à agir sur le long terme. L'indépendance et la pérennité du groupe d'experts sont des conditions indispensables.

Un autre facteur de succès a été **le démarchage individuel des acteurs**. Les 71 communes qui composent la Métropole Rouen Normandie ont été approchées individuellement par un chargé de mission, membre du conseil métropolitain. Les amener à s'engager a été plus facile que pour les entreprises, car leurs capacités et marges de manœuvre sont très proches. Beaucoup d'entre elles **ont décidé d'être exemplaires** et ont pris, au total, plus de 1 100 engagements.

Dans le même temps, la Métropole a démarché les organisations publiques et privées. Côté public, ce sont surtout les **écoles et les clubs sportifs** qui ont été ciblés, avec un label spécial pour les événements écoresponsables. Quarante-deux fêtes d'école et 182 autres événements ont été labellisés à ce jour.

Côté privé, la Métropole s'est d'abord concentrée sur les **15 plus grandes entreprises** qui produisent le plus de GES et sur les entreprises de plus de 100 salariés, car il en existe plus de 25 000 sur son territoire. Depuis 2019, la COP21 locale prospecte également les PME et les microentreprises, ainsi que **les artisans et commerçants**. Ceux-ci sont plus difficiles à impliquer dans le processus que les grandes entreprises, car beaucoup n'ont ni plan climat ni ressources humaines ou financières dédiées. Pour les soutenir, les autorités rouennaises ont fourni des boîtes à outils avec de bonnes pratiques et un soutien technique, et les ont encouragés à faire partie d'une coalition. Sur les 18 coalitions créées, 13 sont toujours actives et contribuent à atteindre les objectifs par des propositions innovantes.

Pour impliquer les artisans et les commerçants, la Métropole a **fait appel à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat**, ce qui a permis une approche plus ciblée et plus efficace. Le cadre des « éco-défis » a été mis en place : les artisans et commerçants peuvent recevoir un label s'ils mettent en œuvre 3 mesures respectueuses de l'environnement parmi une liste fournie par la collectivité. Pour l'instant, 80 artisans et commerçants se sont engagés dans la démarche des écodéfis.

La variété des outils utilisés pour impliquer les citoyens est également un facteur clé. La COP21 de Rouen montre combien il est important de travailler avec différents instruments en même temps pour **toucher des publics très différents**. L'Atelier COP21, d'abord conçu comme un lieu fixe installé dans le centre-ville, a été essentiel pour faire connaître et donner de la visibilité au processus. Il est important de noter que l'Atelier a eu besoin de temps pour attirer les citoyens qui n'étaient pas déjà sensibilisés aux questions climatiques. Il a surtout été confronté au problème de ne pas suffisamment toucher les habitants des communes de la communauté urbaine en dehors de la Ville de Rouen elle-même.

C'est pourquoi les collectivités locales ont décidé que l'Atelier devait devenir mobile et se déplacer de ville en ville. Mais cela a eu pour conséquence une perte de visibilité de la COP21, et les collectivités locales pensent rétrospectivement que **les deux approches sont nécessaires : un lieu fixe et un Atelier mobile**.

La Métropole Rouen Normandie réfléchit actuellement aux outils à conserver et à la manière de les améliorer. La mobilisation des acteurs suppose **un travail constant d'évaluation** et de réflexion.

Comme avec les artisans et les commerçants, la Métropole a partiellement délégué l'implication des citoyens, en l'occurrence à des **ONG**. Celles-ci ont en effet une expérience utile en matière de participation citoyenne et des connaissances sur les thèmes du changement climatique, ce qui a été très utile pour l'organisation des événements. En outre, laisser les organisations de la société civile conduire partiellement le processus accroît sa légitimité.

Il n'a pas été facile d'établir un partenariat entre la Métropole et les ONG, car celles-ci ont dû passer d'une logique de critique à une logique de coopération. Rouen a cependant réussi à instaurer un dialogue durable. **Ce type de coopération est indispensable** à tout PACT, dans n'importe quelle ville du monde.



L'enseignement le plus important tiré de la COP21 de Rouen est qu'un tel processus nécessite **des ressources humaines et du temps**. Trois référents ont été spécialement recrutés pour soutenir les communes, soutenir les entreprises et engager les citoyens. Ils ont ensuite été rattachés à différents services de la Métropole, ce qui a permis de développer **une approche transversale** et d'engager tous les services dans le processus, et non un seul service dédié.

Dans le même temps, la Métropole a accepté de prendre son temps et de procéder étape par étape. **L'urgence du changement climatique ne signifie pas précipitation du processus**. Les acteurs ont d'abord besoin de mieux se connaître, de découvrir la démarche et les leviers d'action avant que leur coopération ne puisse porter ses fruits.

À cet égard, **les initiatives favorisant les échanges** sont très importantes. Regrouper les acteurs en coalitions, organiser des visites de terrain et valoriser l'engagement incite les acteurs à aller au-delà de ce qu'ils pensaient possible. **La communication entre pairs** est toujours plus efficace que celle provenant des collectivités locales. Il est important de créer un sentiment d'appartenance à une communauté qui partage une manière de faire et un objectif commun.

Maintenant que la coopération est lancée, Rouen doit transformer les engagements en actions concrètes. Mais la Métropole manque d'indicateurs fiables pour évaluer ses progrès. Certains projets, comme le coaching individuel des familles, ont dû être abandonnés, car aucune évaluation convaincante n'a pu en être faite. Il est important de fixer des **objectifs pertinents et mesurables avant de mettre en œuvre un projet**. La Métropole Rouen Normandie travaille actuellement sur des outils plus précis pour évaluer ses progrès.

LIENS UTILES

- >> [Site « Notre COP21 »](#)
- >> [Accord de Rouen sur le Climat](#)
- >> [Plan Climat Air Énergie Territorial de Rouen \(PCAET\)](#)
- >> [Site du GIEC local](#)
- >> [Site de la Métropole Rouen Normandie](#)

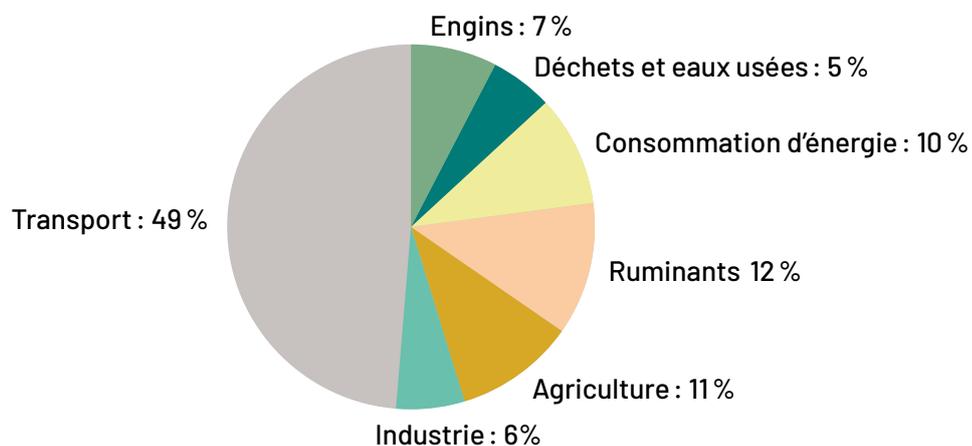


VÄXJÖ (SUÈDE) CONTRAT DE VILLE CLIMATIQUE

La commune de Växjö en quelques mots

Outre des plans d'actions thématiques individuels, Växjö a élaboré le programme « Växjö durable 2030 » conjointement avec les citoyens dans le cadre de « dialogues avec les habitants » afin de clarifier sa trajectoire vers 2030 et atteindre la neutralité climatique. Pour accélérer le rythme de son action climatique, la commune a développé le tout premier contrat de ville climatique avec le soutien d'acteurs locaux et du programme national « Viable Cities ». Signé par les collectivités locales et plusieurs agences gouvernementales, le contrat repose sur des engagements mutuels et à long terme qui visent à améliorer la qualité et l'efficacité de la gouvernance à plusieurs niveaux.

- ▶ **Population :** 4 129 habitants, dont 70 000 pour la ville de Växjö.
- ▶ **Superficie :** 1 914,25 km².
- ▶ **Objectif fixé :** neutralité climatique d'ici 2030.
- ▶ **Reconnaissance internationale :** lauréat du prix [Feuille verte européenne 2018](#).
- ▶ **Émissions de GES annuelles (2019) :** 265 426 tCO₂eq.





HISTORIQUE DE L'ACTION CLIMATIQUE À VÄXJÖ

Växjö a une longue tradition en matière de développement durable et de protection du climat. Dès 1996, la commune a été la première collectivité au monde à décider de se passer des combustibles fossiles à l'horizon 2030 et de réduire de 50 % les émissions par habitant jusqu'en 2010. Dix ans plus tard, la commune adoptait des objectifs mesurables et des indicateurs fiables dans le cadre de son premier [programme environnemental](#), mis à jour en 2010 et 2014. Ce programme guide l'action de la commune grâce à des objectifs précis, par exemple pour le transport durable, la réhabilitation des lacs et l'efficacité énergétique. La version 2010 du programme donne l'année 2030 comme horizon pour atteindre la neutralité climatique.

Pour atteindre ces objectifs, la commune de Växjö n'a pas développé un seul, mais plusieurs plans d'actions thématiques dans presque tous les domaines politiques ([Plan énergie](#), [Plan transport](#), [Plan produits chimiques](#), etc.). Dans le même temps, elle s'est efforcée d'impliquer et de faire bouger d'autres acteurs. En 2015, la commune de Växjö, l'université Linnæus et [Sustainable Småland](#) (un réseau d'entreprises et de municipalités engagées en faveur du développement durable dans la région) ont signé ensemble la [Déclaration de Växjö](#) dans laquelle ils exhortent le gouvernement suédois et l'Union européenne à prendre des mesures significatives en faveur du climat et à soutenir les collectivités locales.

Un nouvel élan a été donné en 2015 avec l'adoption de [l'Agenda 2030 du développement durable](#) par les Nations Unies et la publication du rapport [« la Suède et l'Agenda 2030 »](#) en 2017. C'est dans ce cadre que la commune a décidé de clarifier sa propre trajectoire vers 2030 avec le programme [« Växjö durable 2030 »](#), élaboré avec les citoyens et adopté en 2019 (voir encadré p. 64). Le document identifie cinq objectifs primordiaux pour une ville « climatique et éco-intelligente », « sûre et confiante », « juste et responsable », « en croissance et inclusive » et « verte et saine », ainsi que neuf défis plus ou moins liés au changement climatique et des orientations générales pour y faire face (par exemple « Promouvoir des habitudes alimentaires saines pour tous » ou « Prendre en compte les services écosystémiques dans la planification communale »). « Växjö durable 2030 » sert de cadre de référence à toutes les décisions stratégiques ultérieures. Par leur simplicité, les objectifs visent à changer complètement la manière habituelle de penser et s'appliquent à chaque décision prise.

Depuis 2019 et pour deux ans, Växjö est [soutenue par le programme gouvernemental suédois Viable Cities](#) dans sa volonté de transformer son ambition en actions plus concrètes. La commune a lancé son projet « Växjö neutre pour le climat 2030 », avec un budget total de 7 038 374 couronnes suédoises (environ 693 000 €), divisé en trois sous-projets :

- Analyse du cycle de vie dans le secteur de la construction : la commune organise des entretiens avec des entreprises du bâtiment pour savoir quels outils peuvent être utilisés pour calculer l'impact climatique d'un bâtiment, en fonction des matériaux utilisés.
- Production d'hydrogène : l'entreprise énergétique étudie avec l'université la possibilité d'ajouter une unité de production d'hydrogène à la centrale de cogénération.
- Implication des parties prenantes : la commune cherche des outils pour inciter les citoyens, les entreprises et les ONG à s'engager dans l'action climatique. En collaboration avec l'université, elle vise également à obtenir des données sur l'impact climatique des acteurs.

Les résultats des travaux des sous-projets ont été retardés en raison de la pandémie de Covid-19.

2020 n'a cependant pas été une année blanche. Växjö, sous l'impulsion de Viable Cities et avec [huit autres municipalités suédoises](#), a développé le tout premier [Contrat de ville climatique](#) pour mieux ouvrir la voie à la neutralité climatique d'ici 2030. La commune a signé le contrat avec plusieurs autorités gouvernementales : l'Agence suédoise de l'énergie, l'Agence suédoise de l'innovation Vinnova, le Conseil suédois de la recherche pour le développement durable Formas, l'Agence suédoise pour la croissance économique et régionale et Viable Cities.

Le concept de contrat de ville climatique a de grandes chances d'inspirer la [mission de l'Union européenne intitulée « 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 »](#). Sa mise en œuvre à Växjö sera suivie de très près par les autres villes.



CONTRAT DE VILLE CLIMATIQUE : OBJECTIFS ET STRATÉGIE

Växjö veut devenir « la ville la plus verte d'Europe » d'ici 2030. Les habitants doivent pouvoir mener une vie agréable sans produire d'impact négatif sur l'environnement, dans une ville libérée des combustibles fossiles et climatiquement neutre au plus tard en 2030. Cela signifie pour Växjö de réduire autant que possible les émissions de catégories 1 et 2, à savoir les émissions produites sur le territoire de la commune ou liées à son approvisionnement énergétique, et de compenser le reste. Les émissions de catégorie 3, produites en dehors du territoire communal et liées à l'activité de la ville, pourraient également être intégrées à l'avenir.

Comme les collectivités locales savent que leur action, à elle seule, a très peu d'impact sur le climat, elles comprennent leur rôle de facilitateur. Il s'agit de faciliter l'action des citoyens et des entreprises en faveur de l'environnement, par exemple par la production d'énergie renouvelable, la création de pistes cyclables, ou en offrant des possibilités de financement.

Le [Contrat de ville climatique](#) a un double objectif : accélérer le rythme de l'action climatique et contribuer à la relance de l'économie suédoise suite à la pandémie de Covid-19. Sa mise en œuvre contribuera principalement au premier objectif de [« Växjö durable 2030 »](#) : construire une ville intelligente sur le plan climatique et écologique. Le contrat n'est pas un accord isolé, sans base historique : il reprend les objectifs fixés précédemment et s'appuie sur les plans et outils existants pour indiquer les prochaines étapes à suivre.



Pour développer cette idée de contrat proposé par Viable Cities, Växjö a impliqué différents acteurs. Tous les responsables et experts des services communaux et des entreprises appartenant à la commune ont été invités à proposer des idées et les politiques ont donné leur avis dans le cadre d'ateliers auxquels Viable Cities a régulièrement participé en apportant de nouvelles contributions. C'est à l'issue de ce processus dynamique qu'a été élaboré le contrat de ville climatique.

Ce contrat est basé sur des engagements mutuels et à long terme entre les signataires. De son côté, la commune de Växjö s'engage à accélérer son action climatique. Quant aux autres signataires, ils s'engagent à fournir un soutien adéquat, que ce soit en adaptant les réglementations, les programmes et les possibilités de financement ou en offrant des opportunités de mise en réseau. Le contrat permet ainsi

une coopération multi-niveaux plus efficace et renforce les échanges de connaissances et les retours d'expérience. Le soutien des autorités nationales et régionales est également mieux adapté à Växjö et aux villes en général.

Le secteur des transports représente 95 % des émissions de dioxyde de carbone d'origine fossile de Växjö en 2020. La commune a donc fait du secteur des « transports et des déplacements » l'un des principaux axes du contrat de ville climatique, aux côtés des domaines « développement d'une conscience communautaire » et « consommation et production ». Grâce à l'expérimentation stratégique et à l'apprentissage par la pratique, Växjö veut relever son ambition en matière de développement urbain durable et espère devenir un modèle pour les autres villes.

Le contrat de ville climatique fixe les orientations générales et détermine le programme de l'année à venir. Pour atteindre les objectifs de la stratégie « Växjö durable 2030 », la commune s'est engagée dans le contrat de ville climatique à poursuivre la planification durable, à augmenter la part des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et à transformer le système de transport en un système durable. Des mesures concrètes devraient être prises lors de la mise à jour des plans d'action existants et de l'élaboration de nouveaux plans d'actions spécifiques à certains domaines (comme l'énergie ou l'alimentation intelligente du point de vue climatique). L'université locale Linnæus sera pleinement associée à la réflexion sur les nouveaux plans. En outre, un plan d'investissement climatique dans la perspective de 2030 sera mis en place en 2021 avec le soutien de Viable Cities.



L'implication des autres acteurs locaux, tels que les entreprises, les établissements d'enseignement et la société civile, fait pleinement partie des conditions du contrat afin d'en garantir la mise en œuvre. La commune s'est engagée à jouer le rôle de « chef de file » et à inviter d'autres acteurs, comme l'université et les entreprises, à rédiger une nouvelle déclaration de Växjö sur la base du nouveau contrat, afin d'identifier les obstacles au niveau national et appeler à leur suppression.

Pour développer des méthodes et des outils de coopération, Växjö peut s'appuyer sur les événements passés comme le dialogue avec les habitants (voir encadré) ou sa Semaine de la Terre, un événement annuel qui sensibilise les citoyens au changement climatique et offre un espace d'échanges. La commune utilisera également des outils numériques pour fournir directement aux citoyens un retour d'information sur leur consommation d'énergie.

Le suivi du contrat est organisé conjointement par la commune et Viable Cities, et comprend un inventaire annuel de l'approvisionnement énergétique et de l'impact climatique. Une fois par an, les deux parties adapteront le contrat de ville climatique aux progrès réalisés, ce qui en fait un outil flexible pour accélérer la transition climatique locale. La capacité à impliquer d'autres parties prenantes dans le contrat déterminera si ce type de dispositif peut être reproduit dans d'autres villes. En 2021, la commune entamera des discussions avec le secteur des entreprises pour identifier des axes de soutien mutuel.

Pour l'instant, Växjö a réussi son pari. La part de l'approvisionnement en énergie renouvelable est passée de 33 % en 1993 à 67 % en 2019, notamment grâce à l'utilisation de la biomasse. En 2019, les émissions de dioxyde de carbone ont diminué de 46,9 % au total et de près de 60 % par habitant par rapport à 1993. Cette évolution est conforme à l'Accord de Paris sur le climat.

Des objectifs fixés avec les citoyens : le dialogue avec les habitants de Växjö

Afin de fixer les objectifs de « Växjö durable 2030 », la commune a organisé sept dialogues ouverts avec les citoyens en 2018 et 2019. Ces échanges ont eu lieu dans différentes zones géographiques et se sont tenus entre 18 h et 20 h. Environ 1 400 personnes y ont participé au total.

L'objectif était de recueillir les opinions et les priorités des citoyens, de comprendre leurs besoins, de les sensibiliser aux enjeux du développement durable et d'accroître la transparence et les échanges sur les politiques publiques. Les dialogues ont porté sur différents thèmes prédéfinis (confiance et sécurité, loisirs, intégration, transport, éducation et santé, marché du travail), les participants étant regroupés par table, avec des élus et du personnel municipal présents à chaque table. Les participants pouvaient rejoindre deux tables différentes au cours la soirée et discuter du thème spécifique à la table sur la base de questions préparées par un cabinet d'études. À la fin, les participants ont été interrogés sur les 2 ou 3 mots les plus importants pour eux afin d'alimenter un nuage de mots. Développement durable, sécurité, activités, emplois, inclusif, vert, vivant, égalité, école et gentillesse ont été les mots les plus cités.

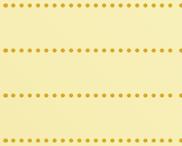
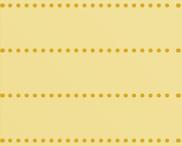
La commune a cependant remarqué que malgré l'utilisation du numérique, les citoyens impliqués n'étaient pas très représentatifs de la population de Växjö, avec une moyenne d'âge relativement élevée. La commune a décidé d'organiser des dialogues plus ciblés, avec des élèves des écoles, des jeunes filles, des étudiants, des personnes handicapées, des organisations sportives ou des entreprises, par exemple. Ces événements organisés en présentiel ont donné lieu à des discussions intéressantes, qui ne sont généralement pas possibles dans le cadre d'un questionnaire transmis par e-mail.

En demandant aux citoyens leur vision de la commune en 2050, le dialogue fait appel à l'imagination collective. La commune a animé les dialogues, apporté son expertise lorsque des questions étaient soulevées et documenté le processus. Le « nuage de mots » les plus marquants a servi de base à l'élaboration du programme sur le développement durable et a contribué à créer un consensus entre les partis sur des objectifs climatiques ambitieux.

De leur côté, les entreprises ont renforcé leur action contre le changement climatique. Ce dialogue a permis de faire émerger une volonté de définir des exigences environnementales encore plus élevées, créant ainsi une base utile sur laquelle Växjö pourra s'appuyer pour engager les parties prenantes à l'avenir.

LIENS UTILES

- >> [Site de Växjö : développement durable](#)
- >> [Site de Växjö : objectifs environnementaux](#)
- >> [Växjö Durable 2030](#)
- >> [Contrat de ville climatique – Växjö \(Suédois\)](#)
- >> [Växjö neutre pour le climat 2030, Viable Cities](#)



OPPORTUNITÉS

POUR LANCER VOS PACTS

LES PROGRAMMES NATIONAUX QUI SOUTIENNENT LES PACT

Les programmes nationaux peuvent être des éléments déclencheurs à l'origine d'un PACT. Plusieurs exemples décrits ci-dessus (Hanovre, Växjö, Vallée de la Drôme) montrent qu'ils peuvent susciter un nouvel élan dans les villes ou les régions qui ont déjà une ambition climatique, mais peinent à mettre en œuvre des transformations concrètes. Grâce au soutien financier et technique qu'ils apportent, ainsi qu'aux possibilités de mise en réseau qui favorisent les échanges et le sentiment d'appartenance à une communauté, les programmes nationaux peuvent donner aux villes le bon coup de pouce au bon moment.

En plus d'apporter un soutien aux pionniers, les programmes nationaux peuvent aider à la diffusion des bonnes pratiques et à la reproduction des modèles réussis, comme en témoignent les exemples ci-dessous. Lorsque les appels à projets font l'objet d'un deuxième tour quelques années seulement après la mise en œuvre des premiers projets, les programmes peuvent s'appuyer sur ces premiers succès, utiliser les pionniers comme modèle et fournir des connaissances très utiles. C'est pourquoi il peut s'avérer pertinent de soutenir des territoires très différents lors du premier tour, ce qui permettra d'avoir un modèle reproductible par type de territoire et de pouvoir entraîner l'ensemble des collectivités territoriales dans le processus de transition.

Les programmes nationaux peuvent agir comme des catalyseurs de la gouvernance partagée, à condition de mettre en place une structure multi-acteurs dans le cadre du programme et d'avoir déjà des partenaires pour monter le dossier de candidature.



INITIATIVE NATIONALE POUR LE CLIMAT. ALLEMAGNE

L'initiative nationale pour le climat est l'outil du gouvernement fédéral allemand pour soutenir l'action locale en faveur du climat et contribuer à l'engagement de l'Allemagne d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Depuis 2008, l'initiative apporte ressources financières et conseils aux projets élaborés par les collectivités locales, les entreprises et les organisations sociales ou culturelles qui ont été sélectionnées dans le cadre d'un d'appel à projets. Ce processus permet de développer de nouvelles approches parmi les acteurs locaux, y compris les citoyens, de favoriser les échanges mutuels et d'ancrer la protection du climat au niveau local.

Les projets vont de l'élaboration de stratégies sur le long terme à la mise en œuvre de mesures climatiques concrètes. Depuis 2018, des célébrités sponsorisent certains programmes afin d'en accroître la visibilité. L'initiative nationale pour le climat a soutenu environ **32 500 projets** avec un investissement initial de 1,07 milliard d'euros, générant par effet de levier 3,5 milliards d'euros d'investissements supplémentaires. Dans certains appels à projets, les propositions des régions minières d'Allemagne bénéficient d'un soutien financier plus important. En 12 ans, l'initiative a permis de réduire les émissions de 28,2 millions de teqCO_2 . Elle est réévaluée tous les ans afin de l'améliorer et apporter un soutien plus efficace.

Le « **Plan directeur 100 % Climat** » est l'un des principaux programmes mis en place. L'initiative nationale pour le climat, conjointement avec le ministère fédéral de l'Environnement, a sélectionné et aidé des villes à élaborer des concepts visant à réduire de 95 % leurs émissions de GES et de 50 % leur consommation d'énergie d'ici à 2050, par rapport à 1990 (voir le Plan directeur de Hanovre p. 32). 19 villes ont été sélectionnées lors du premier tour en 2012, et 22 autres en 2016. Outre un soutien financier substantiel et des conseils, le programme donne aux villes participantes la possibilité de travailler en réseau pour échanger sur les bonnes pratiques.

L'initiative nationale pour le climat dispose donc de divers exemples de bonnes pratiques qu'elle peut promouvoir lors de campagnes d'information, dans des publications ou sur son [site Internet](#). Elle organise également, en partenariat avec les institutions concernées, plusieurs concours destinés à récompenser des entreprises, des ONG, des établissements de la connaissance, des villes ou des citoyens sur des thèmes spécifiques, comme le concours annuel de la « municipalité la plus active en matière de climat » ou le « Prix allemand de la climatisation ».



TERRITOIRES D'INNOVATION. FRANCE

Le programme national **Territoires d'innovation** vise à soutenir, sur 15 ans, des expérimentations sur différents territoires dans le cadre de la transition environnementale, démographique et numérique. De nouvelles formes de développement sont élaborées avec les acteurs locaux – du secteur public, privé, universitaire ou de la société civile – pour transformer le territoire en un modèle innovant qui pourra être reproduit ultérieurement. L'idée est de développer un cadre propice au développement économique durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations tout en permettant aux acteurs économiques locaux de rayonner.

117 territoires ont répondu à l'appel à projets, illustrant le très fort intérêt pour le programme et la mobilisation pour y accéder. En 2019, 24 territoires ont été sélectionnés pour travailler autour de six grands enjeux : la transition écologique, l'énergie durable, la mobilité propre, la transformation du secteur agricole et notamment l'agroécologie, la transformation du système de santé, et l'adaptation des compétences aux évolutions du marché du travail. Collectivités territoriales, acteurs économiques, industriels, académiques et populations se réunissent pour engager une vaste réflexion sociétale au terme de laquelle chaque partenaire doit élaborer un plan d'action comprenant des objectifs à long terme et des actions concrètes (voir le projet Biovallée p. 26).

Les 23 territoires sélectionnés sont très différents : de par leur taille (six sont des métropoles, neuf des villes moyennes et huit des territoires ruraux), leur zone géographique, les défis rencontrés et les opportunités dont ils disposent. Les solutions apportées seront donc elles aussi très variées, ce qui fournira un panel très large de nouvelles stratégies. Les autres territoires pourront également s'inspirer du modèle dont ils se sentent le plus proche, ce qui augmentera la répliquabilité de ces expérimentations.

Au total, le gouvernement prévoit d'accorder 150 millions d'euros de subventions et espère générer 300 millions d'euros d'investissements en fonds propres. Ce programme incarne une nouvelle approche du gouvernement français, basée sur la création de partenariats locaux afin de stimuler l'innovation et renforcer la cohésion territoriale.



Le programme national suédois [Viable Cities](#) a été lancé en 2017 pour accélérer la transition vers des villes climatiquement neutres d'ici 2030 et atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 suédois, lequel stipule que la population doit pouvoir mener une vie agréable, mais en respectant les limites de la planète. La voie vers la neutralité climatique restant peu lisible, le programme soutient les villes qui souhaitent expérimenter de nouveaux outils et méthodes dans le cadre d'une approche holistique du développement urbain durable. L'objectif est de rassembler les acteurs locaux autour d'un projet et d'utiliser le passage au numérique et l'engagement citoyen comme moyens d'action. Il s'agit également d'apporter des connaissances et des idées aux villes en créant [un laboratoire de la transition](#).

Viable Cities est soutenu par l'Agence suédoise de l'énergie, l'Agence suédoise de l'innovation (Vinnova), le Conseil suédois de la recherche pour le développement durable (Formas) et est hébergé par l'Institut royal de technologie KTH. Ce programme se démarque des programmes habituels imposés par le haut, puisqu'il compte [80 organisations membres](#) issues du secteur public (collectivités locales), du secteur des porteurs d'idées (groupes de réflexion et associations), des universités et instituts de recherche, des entreprises et de la société civile. Les membres peuvent influencer l'orientation stratégique et les activités du programme, participent aux projets stratégiques, assistent aux assemblées et peuvent siéger au conseil d'administration. Ils ne paient pas de cotisation, mais doivent contribuer activement aux projets, soit en apportant des ressources, soit par leur propre travail.

Dans le cadre de l'appel à projets [« Villes neutres pour le climat 2030 »](#), neuf villes ont été sélectionnées – Enköping, Göteborg, Järfälla, Lund, Malmö, Stockholm, Umeå, Uppsala et Växjö – pour accélérer leur transition. Ces projets ont permis de mettre en place une coopération multiacteurs axée sur la connaissance, car les villes devaient présenter dans leur dossier de candidature au moins trois partenaires, dont une université.

Chacune des neuf villes bénéficie pendant deux ans (2019-2021) d'un soutien technique et financier pour mettre en place une structure multiacteurs et participative de suivi de la transition locale. L'une des pierres angulaires a été la signature en décembre 2020 par chaque ville d'un [Contrat de ville climatique](#) avec Viable Cities et les agences gouvernementales afin d'ouvrir la voie vers la neutralité et se soutenir mutuellement (voir le contrat de ville climatique de Växjö p. 60).

Viable Cities contribue à changer la donne pour de nombreuses villes, car en leur apportant un soutien ciblé, ce programme les aide à transformer leurs ambitions en actions concrètes. D'autres appels à projets devraient voir le jour afin de continuer à soutenir les villes pionnières et venir en aide à d'autres villes suédoises, après un suivi au niveau local et national. Le programme court jusqu'en 2030.

PANORAMA DES INITIATIVES LANCÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE



LA CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

La Convention des Maires pour le climat et l'énergie est le plus grand mouvement au monde pour l'action énergie-climat locale. En Europe, plus de 10 000 villes unissent leurs forces pour offrir un meilleur avenir à leurs citoyens.

Les villes signataires partagent une vision ambitieuse : en 2050, nous vivrons tous et toutes dans des villes décarbonées et résilientes avec accès à une énergie sûre, durable et abordable. Au-delà de l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050, les signataires de la Convention des Maires s'engagent également à mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et à réduire la précarité énergétique dans le cadre d'une transition juste. Enfin, elles facilitent la participation de leurs citoyens, entreprises et autres acteurs locaux dans cette transition, contribuant ainsi au Pacte vert pour l'Europe.



LE DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES : LES PACTES VERTS LOCAUX

Le Défi des villes intelligentes est un programme sur 2,5 ans qui vise à aider 136 villes européennes à devenir plus vertes, plus sociales et plus intelligentes. Avec cette initiative, la DG GROW (marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME) de la Commission européenne vise à renforcer la durabilité de l'industrie et des PME et à créer de nouvelles opportunités commerciales.

Dotée d'un budget total de 7,5 millions d'euros, cette initiative encourage les villes à conclure des pactes verts locaux et à fixer des objectifs climatiques avec les citoyens qui tiennent compte de leurs atouts, de leurs besoins, de leurs objectifs et du contexte politique local. Les villes bénéficient de l'expertise et de conseils sur mesure de cabinets d'études regroupés au sein d'un secrétariat et peuvent travailler en réseau. Cette initiative vise à remédier au manque d'information sur le rôle des financements publics dans la transition verte au sein de l'administration municipale.



L'Accord de ville verte est un engagement ouvert que tous les maires européens peuvent signer. En signant l'Accord, les villes s'inscrivent dans un mouvement de sauvegarde de l'environnement. Les maires s'engagent à rendre leur ville plus verte, plus propre et plus saine et à accélérer la mise en œuvre de la législation européenne en matière d'environnement, notamment dans cinq domaines de la gestion environnementale : l'air, l'eau, la nature et la biodiversité, l'économie circulaire et les déchets, et le bruit.

Une fois l'accord signé, un plan d'action local est mis en œuvre et les résultats sont communiqués à la Commission et à un secrétariat en charge de l'accord. La Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, qui a lancé l'initiative, espère atteindre 150 signataires d'ici octobre 2021



Le nouveau Bauhaus européen est une initiative créative et interdisciplinaire lancée par la Commission européenne, pour rendre le Pacte vert pour l'Europe plus proche des citoyens. En réunissant architectes, concepteurs, artistes, ingénieurs, scientifiques et autres acteurs, le nouveau Bauhaus européen entend développer et expérimenter des alternatives qui associent durabilité et esthétique, tout en laissant les citoyens façonner l'avenir de leur ville.

L'initiative soutiendra, dans un premier temps, cinq projets dans cinq États membres (appel à l'automne 2021), chacun dans un domaine différent :

- Matériaux de construction naturels ;
- Démographie ;
- Efficacité énergétique ;
- Mobilité tournée vers l'avenir ;
- Innovation numérique économe en ressources.

Avec l'aide des universités locales, les projets seront conçus pour répondre à des problématiques écologiques, économiques, sociales et démocratiques.

Dans un deuxième temps, à compter de 2023, d'autres projets Bauhaus et espaces créatifs seront soutenus dans toute l'Europe et dans le monde entier, et un centre de connaissances sera édifié pour répandre l'esprit et les résultats du nouveau Bauhaus européen.



INITIATIVE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR LES VILLES ET LES RÉGIONS

L'[Initiative d'économie circulaire pour les villes et les régions](#) est un programme financé dans le cadre d'Horizon Europe afin de soutenir les plans d'action d'économie circulaire qui apportent des solutions concrètes, durables et inclusives. L'initiative devrait aller au-delà des secteurs habituels des déchets et de l'eau et vise à produire un profond changement systémique innovant au niveau des villes et des régions. Un accent particulier sera mis sur les industries et le changement de gouvernance locale.

Un bureau de coordination et de soutien sélectionnera un groupe de villes et de régions pilotes qui recevra une aide technique et financière de plus de 3 millions d'euros par projet local.



100 VILLES NEUTRES POUR LE CLIMAT D'ICI À 2030 : LES CONTRATS DE VILLE CLIMATIQUE

La mission « [100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 – par et pour les citoyens](#) » inaugure une nouvelle façon de financer l'innovation et la recherche. 100 villes européennes recevront de la Direction générale de la recherche et de l'innovation un budget total de 2 milliards d'euros pour devenir climatiquement neutres d'ici 2030. Ces pionniers serviront ensuite d'exemples à suivre pour les autres villes dans les décennies à venir.

Les villes sélectionnées devront signer un contrat de ville climatique avec leur région, leur gouvernement national et la Commission européenne. Les contrats de ville climatique sont des plans d'action pour le climat transsectoriels, élaborés dans le cadre d'un processus multi-niveaux et co-créatif impliquant les citoyens en tant qu'usagers, producteurs, consommateurs et propriétaires.



INITIATIVE EN FAVEUR DU LOGEMENT ABORDABLE

L'initiative en faveur du logement abordable est une action phare de la [stratégie de la Commission européenne baptisée vague de rénovation](#) et vise à lutter contre la précarité énergétique et à promouvoir l'accès à un logement sain et abordable pour tous. Elle comprendra, à titre de projets pilotes, 100 districts phares pour la rénovation en Europe, selon une approche de quartiers intelligents, et mobilisera des partenariats de projet transsectoriels, y compris avec le secteur de l'économie sociale. En mettant en avant l'habitabilité et les dernières innovations, ces 100 projets serviront de laboratoire d'amélioration et déboucheront sur des plans reproductibles en développant des processus efficaces, circulaires et modulaires, ainsi que des modèles d'engagement social pour renforcer l'autonomie des résidents. L'initiative garantira aux projets locaux de logements sociaux un accès aux capacités techniques et financières et s'attaquera aux obstacles qui freinent actuellement la rénovation.



RÉSEAUX D'ÉCHANGE URBACT

URBACT est un programme européen qui permet aux villes de travailler ensemble pour développer des réponses efficaces et durables aux principaux défis que rencontrent les villes en matière d'urbanisme, d'économie, d'environnement, de gouvernance et d'inclusion. Les villes peuvent créer des réseaux thématiques pour échanger avec d'autres administrations municipales, transférer de bonnes pratiques et avoir accès à une expertise ciblée et à des subventions pour des projets locaux innovants.

Le Réseau de conception Zero Carbon Cities, par exemple, regroupe les Villes de Manchester, Francfort, Tartu, Zadar, Bistrita, Modène et Vilvorde. Chacune de ces villes s'efforce de fixer des objectifs de réduction des émissions de carbone fondés sur des données scientifiques, en collaboration avec les parties prenantes locales, et partage son expérience et ses connaissances avec les autres membres du réseau, inspirant et facilitant ainsi l'action.

LE PACT

UN OUTIL À LA DISPOSITION DES VILLES
POUR ORGANISER LEUR PROPRE COP21



ENERGYCITIES